



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2017-20

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-008 - Arrêté conjoint ARS / CD 14 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021 (5 pages)	Page 4
R28-2016-12-30-005 - Arrêté conjoint ARS / CD 27 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021 (4 pages)	Page 10
R28-2016-12-30-007 - Arrêté conjoint ARS / CD 50 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021 (4 pages)	Page 15
R28-2016-12-30-006 - Arrêté conjoint ARS / CD 61 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021 (6 pages)	Page 20
R28-2016-12-30-009 - Arrêté conjoint ARS / CD 76 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021 (6 pages)	Page 27
R28-2017-01-10-003 - Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de SEES à compter du 1er février 2017 (1 page)	Page 34
R28-2017-01-16-010 - Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de VERNEUIL à compter du 1er février 2017 (1 page)	Page 36
R28-2017-01-16-009 - Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables au centre hospitalier EURE SEINE à compter du 1er février 2017 (2 pages)	Page 38
R28-2017-01-17-010 - Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables au centre SSR HOSTREA à compter du 1er février 2017 (1 page)	Page 41
R28-2017-01-27-001 - Décision fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur la période 2017 à 2021 (4 pages)	Page 43
R28-2017-01-23-006 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL de biologistes médicaux "LEXOBIO" - 9 place Le Hennuyer 14100 LISIEUX (2 pages)	Page 48
R28-2016-11-28-104 - Décision portant renouvellement d'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "les ateliers de Beauregard" à la Ferté Macé géré par l'ADAPEI de l'Orne (2 pages)	Page 51
R28-2016-11-28-105 - Décision portant renouvellement d'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "les ateliers du bocage" à Flers géré par l'ADAPEI de l'Orne (2 pages)	Page 54

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-01-25-007 - Arrêté n°05-2017 en date du 25/01/2017 portant mise en réserve de la Baie des Veys et de l' Estuaire de l'Orne pour les salmonidés (4 pages)	Page 57
---	---------

R28-2017-01-25-008 - Arrêté n°06/2017 en date du 25/01/2017 portant mise en réserve de l'Estuaire de la Seine pour les salmonidés (3 pages)	Page 62
R28-2017-02-01-005 - Arrêté n°08/2017 en date du 1er février 2017 rendant obligatoire l'avenant à la délibération n°2016/CSJOC-25B du 30/09/2016 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement "Ouest-Cotentin" pour la campagne de pêche 2016/2017 (3 pages)	Page 66
R28-2017-01-24-002 - Décision n° 113-2017 en date du 24/01/2017 fixant la liste des navires autorisés à pêcher à l'aide de filets remorqués dans la bande des trois milles au large du département de la Seine-Maritime entre le port d'Antifer et de l'estuaire de la Seine pour l'année 2017 (5 pages)	Page 70
R28-2017-01-26-010 - Décision n° 135/2017 en date du 26/01/2017 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine Maritime pour l'année 2017 (4 pages)	Page 76
Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	
R28-2017-01-31-002 - Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015 pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (4 pages)	Page 81
R28-2017-01-31-003 - Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015 pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne (4 pages)	Page 86
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie	
R28-2017-01-26-011 - Arrêté portant agrément d'un groupement visé à l'article L 5143-7 du code de la santé publique (2 pages)	Page 91

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-008

Arrêté conjoint ARS / CD 14 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Arrêté conjoint fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

**Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du
Calvados,**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF .

ARRETEM

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le président de conseil départemental du Calvados arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département du Calvados figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à Caen,

Le 30 décembre 2016

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,



Le Président du Conseil départemental
du Calvados,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le directeur général adjoint de la solidarité



Jean-Marie POULIQUEN

Annexe

PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM SUR LA PERIODE 2017 A 2021

FINESS Etab.	FINESS juridique	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
140016593	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD RESIDENCE LA PALMERAIE	CAEN	2017
140016825	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD RESIDENCE "LA DEMI-LUNE"	CAEN	2017
140024340	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD RESIDENCE "LA VALLEE D'AUGE"	DOZULE	2017
140016361	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD "LA POMMERAIE" CAMBREMER	CAMBREMER	2017
140020868	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD RES. "LES ONDINES"	GRANDCAMP-MAISY	2017
140015082	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD "LES HAUTS DE MONCEAUX"	MISSY	2017
140016387	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	RESIDENCE ST GATIEN	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	2017
140016452	140022047	SAS GROUPE LES MATINES	EHPAD "LA PLEIADE"	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	2017
140001066	760000539	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	EHPAD "BELLE COLOMBE"	COLOMBELLES	2017
140027418	760000539	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	EHPAD L'OREE DU GOLF	EPRON	2017
140025560	760000539	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	EHPAD "LE JARDIN D'ELSA"	IFS	2017
140026667	760000539	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	EHPAD LA SOURCE	MONDEVILLE	2017
140008236	140001348	EHPAD - DOUVRES LA DELIVRANDE	EHPAD INTERCOMMUNAL	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	2017
140015108	140002460	SAS RESIDENCE DU BEAU SOLEIL	EHPAD BEAU SOLEIL	ELLON	2017
140016882	140016833	S.A.S. LES BOUGAINVILLEES	EHPAD LES BOUGAINVILLEES	LE BREUIL-EN-AUGE	2017
140011610	140001413	SAS MAISON DE RETRAITE STE MARIE	EHPAD "SAINTE MARIE"	LE MESNIL-GUILLAUME	2017
140026998	60002250	SAS EMERA EXPLOITATIONS	EHPAD RESIDENCE EMERA	LUC-SUR-MER	2017
140004664	140001017	A.D.L.A.P.A.I.S	EHPAD "MA PROVIDENCE"	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	2017
140002411	140000894	ALAPA	EHPAD LA MESNIE	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	2017
140002130	140000795	FONDATION "JEANNE BACON"	EHPAD "LA MAISON DE JEANNE"	VILLERS-BOCAGE	2017
140004433	140026279	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE	EHPAD "LE MONT JOLY" - CH CÔTE FLEURIE	TROUVILLE-SUR-MER	2017
140004086	140026279	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE	EHPAD "DES MONTS" - CH CÔTE FLEURIE	HONFLEUR	2017
140002288	140000878	EHPAD "LA ROSERAIE"	EHPAD "LA ROSERAIE"	ST SEVER	2017
140007972	140001256	FONDATION LETAVERNIER - PITROU	EHPAD LETAVERNIER PITROU	ARGENCES	2018
140016395	140003054	S.A LES PERVENCHES (Mandat de gestion JPC Dvpt)	EHPAD "LES PERVENCHES"	BIEVILLE-BEUVILLE	2018
140027053	140027061	SAS GERIANCE (Mandat de gestion JPC Dvpt)	EHPAD - RESIDENCE EMERAUDE	BOURGUEBUS	2018
140016429	140003088	SAS RÉSIDENCE DU PARC (Mandat de gestion JPC Dvpt)	EHPAD "RÉSIDENCE DU PARC"	THAON	2018
140027079	140027061	SAS GERIANCE (Mandat de gestion JPC Dvpt)	EHPAD RESIDENCE TOPAZE	DOZULE	2018
140026261	140026253	INPHASOINS (Mandat de gestion JPC Dvpt)	EHPAD LES DEUX FONTAINES	FONTENAY-LE-PESNEL	2018
140017211	140026451	SAS VALLÉE DE L'AURE (PRESIDENCE DOMIDEP)	EHPAD "LA VALLÉE DE L'AURE"	CAUMONT-L'EVENTE	2018
140016494	140003104	SAS LES DEMEURES GASTON DE RENTY (PRESIDENCE DOMIDEP)	EHPAD "LES DEMEURES GASTON DE RENTY"	LE BENY-BOCAGE	2018
140016015	140022542	SAS LES DEMEURES DES GLYCINES (PRESIDENCE DOMIDEP)	EHPAD "LES GLYCINES"	VASSY	2018
140016965	140026824	SAS RESIDENCE BALLEROY (PRESIDENCE DOMIDEP)	EHPAD "LES MONTGOLFIERES"	BALLEROY	2018
140027020	340009349	MBV - MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR	EHPAD RESIDENCE WESTALIA	COURSEULLES-SUR-MER	2018
140027038	340009349	MBV - MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR	EHPAD ASIALYS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	2018

140002098	140000746	EHPAD "SAINT JACQUES & ST CHRISTOPHE"	EHPAD "SAINT JACQUES & ST CHRISTOPHE"	CESNY-BOIS-HALBOUT	2018
140001280	140000704	EHPAD - CONDE/NOIREAU	RES LAURENCE DE LA PIERRE	CONDE-SUR-NOIREAU	2018
140016908	140023722	CCAS HEROUVILLE ST CLAIR	EHPAD DU VAL-HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	2018
140007352	140001231	EHPAD "SAINT JOSEPH"	EHPAD "SAINT JOSEPH" - ISIGNY SUR MER	ISIGNY-SUR-MER	2018
140026758	940004088	ADEF RESIDENCES	EHPAD LA MAISON DU COUDRIER	LOUVIGNY	2018
140020728	140020678	ASSOCIATION GAULTIER DE GARNETOT	EHPAD LES LYS BLANCS	MORTEAUX-COULIBOEUF	2018
140015835	140002650	SARL JUPITER	EHPAD "LE CLOS DES CEDRES"	PONT-L'EVEQUE	2018
140024514	140024506	SARL LA BARILLIERE	EHPAD "LA BARILLIERE"	SAINT-DESIR	2018
140024738	140027350	SARL CARPIQUET	EHPAD "RÉSIDENCE MÉDICIS"	CARPIQUET	2018
140013921	140000084	CENTRE HOSPITALIER D'AUNAY SUR ODON	EHPAD - CH AUNAY/ODON	AUNAY-SUR-ODON	2019
140004110	140000092	CENTRE HOSPITALIER DE BAYEUX	EHPAD CHAMP FLEURY DU CH BAYEUX	BAYEUX	2019
140024613	140014945	ASSOCIATION ACCUEIL FAMILIAL - BAYEUX	EHPAD RESIDENCE MATHILDE	BAYEUX	2019
140012188	140000100	CHRU - CAEN	EHPAD "LA CHARITÉ"- CHRU	CAEN	2019
140016056	750832701	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD "LES RIVES SAINT NICOLAS"	CAEN	2019
140013913	140000159	CENTRE HOSPITALIER DE VIRE	EHPAD CH VIRE	VIRE	2019
140025172	750832701	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD "RÉSIDENCE BEAULIEU"	CAEN	2019
140016098	140026980	SARL LES ORCHIDEES RMS	EHPAD "LES ORCHIDEES"	CAGNY	2019
140002965	140025800	FONDATION DE LA MISERICORDE	EHPAD "MADELEINE LAMY"	CORMELLES-LE-ROYAL	2019
140002171	140025800	FONDATION DE LA MISERICORDE	EHPAD "SAINTE MARIE" - VERNON	VERNON	2019
140004441	140000118	CH FALAISE	EHPAD "ALMA" - CH FALAISE	FALAISE	2019
140028010	140028515	SAS LE FLORILEGE	EHPAD LE FLORILEGE	FLEURY-SUR-ORNE	2019
140013806	140000035	CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX	EHPAD - CH LISIEUX	LISIEUX	2019
140013905	140026691	ET. PUBL. MED.-SOCIAL MARIE DU MERLE	EHPAD ORBEC	ORBEC	2019
140015488	140000134	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	EHPAD CH PONT L'EVEQUE	PONT-L'EVEQUE	2019
140004268	140000951	FONDATION ASILE DE MARIE	EHPAD "ASILE DE MARIE"	THURY-HARCOURT	2019
140002122	140000779	EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL	EHPAD "SAINT VINCENT DE PAUL"	TROARN	2019
140015827	140002643	SARL LES CHANTERELLES	EHPAD LES CHANTERELLES	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	2020
140024480	720017813	SA LES SENERIALES	EHPAD "RESIDENCE SOLEIL"	BRETTEVILLE-SUR-ODON	2020
140016916	720017813	SA LES SENERIALES	EHPAD "LES HELIADES"	CABOURG	2020
140016023	140002809	ASSOCIATION LES RESIDENCES ST BENOIT	EHPAD "RESIDENCE SAINT BENOIT"	CAEN	2020
140026246	750056335	SAS MEDICA France (GROUPE KORIAN)	EHPAD LES RIVES DE L'ODON	EVRECY	2020
140019530	140021759	SA LA REINE MATHILDE (GROUPE KORIAN)	EHPAD "REINE MATHILDE"	GRAINVILLE-SUR-ODON	2020
140016379	250018637	LA NORMANDIE	EHPAD KORIAN VILLA BERAT	LISIEUX	2020
140016049	310021092	SAS THALATTA - GROUPE KORIAN	EHPAD KORIAN THALATTA	OUISTREHAM	2020
140016437	140003096	SAS RESIDENCE HARMONIE	EHPAD " RESIDENCE HARMONIE"	LE MOLAY-LITTRY	2020
140017096	610000754	ANAIS - ALENCON	EHPAD "LES MARRONNIERS"	MEZIDON-CANON	2020
140004615	140000977	ARDAPA	EHPAD "RIVABEL' AGE"	OUISTREHAM	2020
140002791	140008905	ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN BOSCO	EHPAD "NOTRE DAME DE LA CHARITE"	Saint vigor	2020
140017476	440045680	LNA SANTE	EHPAD "LE PARC DE LA TOUQUES"	SAINT-ARNOULT	2020
140016122	140002882	SAS RESIDENCE DE L'HEXAGONE	EHPAD "L'HEXAGONE"	TREVIERES	2020
140016957	750721334	CROIX ROUGE FRANÇAISE	EHPAD HENRY DUNANT	CAEN	2020
140015983	590035762	ACIS-FRANCE	EHPAD "COMMUNAUTE DE BLON"	VAUDRY	2020
140015991	140002726	SAS SYMPHONIA	EHPAD "SYMPHONIA"	VIRE	2020
140027012	140027004	SAS RESIDENCE TROUVILLE MARINE	EHPAD NORMANDIA	TROUVILLE-SUR-MER	2021

140001272	140019779	PETITES SOEURS DES PAUVRES "MA MAISON"	EHPAD "MA MAISON"	CAEN	2021
140016031	140002817	SARL TAPROM	EHPAD "LE BEAU SITE"	CLECY	2021
140016890	140003195	ASSOCIATION LES TILLEULS	EHPAD "LES TILLEULS"	COURSEULLES-SUR-MER	2021
140004573	140000969	EHPAD JF DE ST JEAN	EHPAD "JEAN FERDINAND DE ST JEAN"	CAEN	2021
140004813	140008814	CCAS CAEN	EHPAD MATHILDE DE NORMANDIE	CAEN	2021
140011628	140024449	SARL LES OPALINES	EHPAD LES OPALINES	LES MOUTIERS EN CINGLAIS	2021
140008012	140001306	EHPAD ASILE SAINT JOSEPH - LIVAROT	EHPAD ST JOSEPH	LIVAROT	2021
140016601	140024654	SARL JETAGENA	EHPAD LE BELVEDERE	ST AIGNAN DE CRASMENIL	2021
140015074	140002262	SARL L'ELVODY	EHPAD ELVODY	ST GERMAIN DE TAILLEVANDE	2021

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-005

Arrêté conjoint ARS / CD 27 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Arrêté conjoint fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

**Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de
Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental
de l'Eure,**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le président du conseil départemental de l'Eure arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département de l'Eure figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture de l'Eure et au bulletin officiel du département de l'Eure.

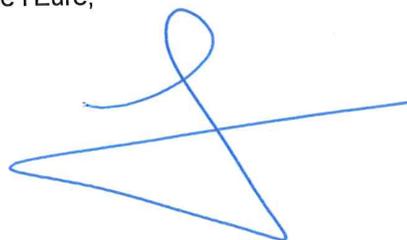
ARTICLE 4 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et du département de l'Eure.

Fait à Caen,
Le 30 décembre 2016

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

A blue ink signature consisting of several vertical and horizontal strokes, appearing to be a stylized 'M' or similar character.

Le Président du Conseil départemental
de l'Eure,

A blue ink signature that is highly stylized and abstract, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe

PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM
SUR LA PERIODE 2017 A 2021

FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
270000086	270008675	POLE SANITAIRE DU VEXIN CH GISORS	EHPAD du CH de Gisors	GISORS	2017
270000136	270009053	CH LES ANDELYS	EHPAD de l'HL des Andelys	LES ANDELYS	2017
270000193	270009145	EPMS PONT DE L'ARCHE	EHPAD de Pont de l'Arche	PONT DE L'ARCHE	2017
270008840	270013964	CCAS EVREUX	EHPAD public - La Filandière à Evreux	EVREUX	2017
270008840	270002322	CCAS EVREUX	EHPAD public - Azémia à Evreux	EVREUX	2017
270000151	270009129	EPMS BRETEUIL-SUR-ITON	EHPAD de l'HL de Breteuil sur Iton	BRETEUIL SUR ITON	2018
270000110	270008691	CH VERNEUIL-SUR-AVRE	EHPAD du CH de Verneuil sur Avre	VERNEUIL SUR AVRE	2018
270000201	270009111	EPMS RUGLES	EHPAD de l'HL de Rugles	RUGLES	2018
270000177	270009095	CH LE NEUBOURG	EHPAD de l'HL du Neubourg	LE NEUBOURG	2018
270000169	270009137	EPMS CONCHES-EN-OUCHE	EHPAD de Conches Les Reflets d'argent	CONCHES	2018
270017759	270014251	CIAS COM COM CONCHES EN OUCHE	EHPAD public de Conches - MAPAD "le chêne au loup"	CONCHES	2018
270008568	270013097	EHPAD LES JARDINS DE LYONS LA FORET	EHPAD public de Lyons la Forêt - MAPAD "les jardins"	LYONS LA FORET	2018
270001076	270002074	EHPAD LES QUATRE VENTS	EHPAD public d'Ecouis	ECOUIS	2018
270001068	270002066	MAISON DE RETRAITE BEUZEVILLE	EHPAD public de Beuzeville	BEUZEVILLE	2018
250018686	270013345	SOCIETE LES BEGONIAS	EHPAD privé Korian Nymphéas Bleus à Vernon	VERNON	2019
250018686	270017239	SOCIETE LES BEGONIAS	EHPAD privé Korian Jardins de l'Andelle à Perriers sur Andelle	PERRIERS SUR ANDELLE	2019
250018686	270002306	SOCIETE LES BEGONIAS	EHPAD privé Korian L'Ermitage à Louviers	LOUVIERS	2019
250016599	270012255	SARL LE MAIL SANTÉ	EHPAD privé Korian Ville en Vert à Breteuil sur Iton	BRETEUIL SUR ITON	2019
270020118	270002249	SARL VAL AUX FLEURS	KORIAN Val aux fleurs	BUEIL	2019
750056335	270023914	SAS MEDICA FRANCE	EHPAD privé la risle à Rugles	RUGLES	2019
760003582	270001027	ASS AGORA ROUEN	EHPAD privé associatif - Anaïs à Ivry la Bataille	IVRY LA BATAILLE	2019
760003582	270014087	ASS AGORA ROUEN	EHPAD privé associatif - Les jardins à Nassandres	NASSANDRES	2019
270000144	270009079	CH PIERRE HURABIELLE BOURG-ACHARD	EHPAD de l'HL de Bourg-Achard	BOURG-ACHARD	2019
270002629	270012230	SAS VILLA SAINT MICHEL	EHPAD privé Villa St Michel à Charleval	CHARLEVAL	2019
760024042	270008725	EHPAD CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil	EHPAD de Louviers	LOUVIERS	2019
270007818	270013121	SARL TIERS-TEMPS EVREUX	EHPAD privé Tiers temps à Evreux	EVREUX	2020
270009509	270010069	SAS THEMIS LES RIVALIERES LE VAUDREUIL	EHPAD privé Les rivalières au Vaudreuil	LE VAUDREUIL	2020
270024516	270024524	SARL RESIDENCE D'AUTOMNE DU LAC TOSNY	EHPAD privé Résidence du Lac à Tosny	TOSNY	2020
750832701	270010051	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD privé Les Rives d'Or à la Couture Boussey	LA COUTURE BOUSSEY	2020
750832701	270010713	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD privé Résidence le Bosguérad à St pierre du	ST PIERRE DU BOSGUERARD	2020

			bosguérard		
270002140	270010697	SAS RESIDENCE SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	EHPAD privé Le bois la Rose à St André de l'Eure	SAINT ANDRE DE L'EURE	2020
270020159	270013527	SARL PROMIDEL SANTE	EHPAD Le Cercle des Aînés - Saint Germain Village	SAINT GERMAIN VILLAGE	2020
270001084	270002082	EHPAD public de Pont-Authou	EHPAD public de Pont-Authou	PONT-AUTHOU	2020
270001035	270000979	EHPAD public d'Harcourt	EHPAD public d'Harcourt	HARCOURT	2020
270001019	270003692	EHPAD public de Brionne	EHPAD public de Brionne	BRIONNE	2020
140022047	270011356	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD Les Feuillans	BROSVILLE	2021
270019979	270012750	SASU L'ASTERINA-MAISON DE RETRAITE	EHPAD privé Astérina à Bémécourt	BEMECOURT	2021
760023499	270018278	SA ODYSSENIOR	EHPAD La Providence	EVREUX	2021
270002660	270012297	SARL BEAUMONT ST AUBIN LE VERTUEUX	EHPAD privé Résidence Saint-Aubin à St Aubin le Vertueux	SAINT AUBIN LE VERTUEUX	2021
270023724	270008634	CH EURE-SEINE - HOPITAUX D'EVREUX ET DE VERNON	EHPAD CHI Eure-Seine Evreux-Vernon	EVREUX	2021
270000185	270009103	EHPAD de l'HL Pacy-sur-Eure	EHPAD de l'HL Pacy-sur-Eure	PACY-SUR-EURE	2021
270000060	270009939	EHPAD du CH de Bernay	EHPAD du CH de Bernay	BERNAY	2021
270000102	270009228	EHPAD du CH de Pont-Audemer	EHPAD du CH de Pont-Audemer	PONT-AUDEMER	2021
920810256	270012990	E.U.R.L LE BREMIEN NOTRE-DAME	EHPAD privé Le bremien notre dame à Illiers l'Evêque	ILLIERS L'EVEQUE	2021

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-007

Arrêté conjoint ARS / CD 50 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Arrêté conjoint fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim de
l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Président du Conseil Départemental la
Manche,

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF .

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le président de conseil départemental de la Manche arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département de la Manche figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture de la Manche et au bulletin officiel du département de la Manche.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie, le Directeur général des Services du Département de la Manche de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de la Manche et du Conseil Départemental de la Manche.

Fait à Caen,
Le 30 décembre 2016

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Le Président du Conseil départemental
de la Manche,



Philippe Bas

PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM SUR LA PERIODE

2017 A 2021	FINESS	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
juridique	Etab				
500000856	500002894	EHPAD AGON-COUTAINVILLE	EHPAD LECHANTEUR	AGON-COUTAINVILLE	2017
500000880	500004189	EHPAD "PEREAU - LEJAMTEL" - BREHAL	EHPAD "PEREAU - LEJAMTEL"-BREHAL	BREHAL	2017
500020649	500020656	SARL LA DEMEURE DU MAUPAS	EHPAD "LA DEMEURE DU MAUPAS"- CHERBOURG EN COTENTIN	Commune déléguée de CHERBOURG- OCTEVILLE	2017
500000013	500004536	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	EHPAD - CH PUBLIC DU COTENTIN	Commune déléguée de CHERBOURG- OCTEVILLE	2017
500000013	500004197	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	EHPAD - CH PUBLIC DU COTENTIN	VALOGNES	2017
500009105	500005038	CCAS DE COUTANCES	EHPAD CONSTANTIA - COUTANCES	COUTANCES	2017
500000393	500004239	CENTRE HOSPITALIER COUTANCES	EHPAD "LE MANOIR" - CH COUTANCES	COUTANCES	2017
500000112	500012190	CH MEMORIAL DE SAINT-LO	EHPAD HAUT CANDOL - CH ST-LO	SAINT-LO	2017
250019965	500022140	SAS PRIVATEL (Korian)	EHPAD "RIVE DE SELUNE"	LE TEILLEUL	2017
500000765	500002803	EHPAD MONTEBOURG	EHPAD - LA DEMEURE CASSINE	MONTEBOURG	2017
500000807	500002845	EHPAD - SAINTE MERE EGLISE	EHPAD - SAINTE MERE EGLISE	SAINTE-MERE-EGLISE	2017
500017488	500017496	SAS RESIDALYA	EHPAD "DEMEURE DU BOIS ARDENT"-ST LO	SAINT-LO	2017
500009147	500004940	CCAS DE SAINT LÔ	EHPAD "LA FONTAINE FLEURY"-ST LO	SAINT-LO	2017
500020755	500020763	CCAS ST PAIR SUR MER	EHPAD "LE VALLON" - SAINT PAIR SUR MER	SAINT-PAIR-SUR-MER	2017
500000831	500002878	EHPAD DE SARTILLY	EHPAD "AU BON ACCUEIL" - SARTILLY	SARTILLY	2017
500016977	500016985	SARL RESIDENCE LE PARC FLEURI	EHPAD "LE PARC FLEURI" - CAMBERNON	CAMBERNON	2018
500017314	500016811	S.A. SAINT GABRIEL	EHPAD "SAINT-GABRIEL" - GRANVILLE	GRANVILLE	2018
500019922	500004585	ASSOCIATION MAISON DE LA BUCAILLE	EHPAD "LA BUCAILLE" - CHERBOURG-OCTEVI	Commune déléguée CHERBOURG- OCTEVILLE	2018
500010202	500016365	CCAS DE CHERBOURG EN COTENTIN	EHPAD "LES HORTENSIAS" - BRICQUEBEC	Commune déléguée de BRICQUEBEC	2018
500009204	500010244	CCAS DE CHERBOURG EN COTENTIN	EHPAD "LA QUINCAMPOISE"	Commune déléguée de CHERBOURG- OCTEVILLE	2018
500009246	500004122	CCAS - CHERBOURG EN COTENTIN	EHPAD PIERRE BEREGOVOY	Commune déléguée de EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	2018
500009121	500016993	CCAS CHERBOURG EN COTENTIN	EHPAD "LA SERENITE" - TOURLAVILLE	Commune déléguée de TOURLAVILLE	2018
500012760	500013453	CIAS DE LA HAYE	EHPAD "LE DONJON" - LA HAYE	Commune déléguée de LA HAYE-DU-PUITS	2018
500014642	500004957	CIAS DE LA HAYE	EHPAD "SAINT-JEAN" MONTSENELLE	Commune déléguée de PRETOT- SAINTE-SUZANNE	2018
500016829	500016837	CIAS CREANCES-LESSAY	EHPAD DE CREANCES LESSAY	CREANCES	2018
500000070	500012232	EHPAD PERIERS	EHPAD "RESIDENCE ANAIS DE GROUCY"	PERIERS	2018
500017470	500002431	CIAS CANTON ST-PIERRE-EGLISE	EHPAD " L'ESPERANCE"-ST PIERRE EGLISE	SAINT-PIERRE-EGLISE	2018
500001219	500013578	EHPAD "BONNES GENS" ST SAUVEUR LENDELIN	EHPAD - SAINT SAUVEUR LENDELIN	SAINT-SAUVEUR-LENDELIN	2018
500021860	500002860	EHPAD DU VAL DE SAIRE	EHPAD "Val de Saire"-ST VAAST LA HOUGUE	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	2018
500000138	500012513	HOPITAL LOCAL DE VILLEDIEU	EHPAD - HL DE VILLEDIEU LES POELES	VILLEDIEU-LES-POELES	2018
500019906	500019914	CIAS DE MONTMARTIN SUR MER	EHPAD "LES DUNES" - ANNOVILLE	ANNOVILLE	2019
140022047	500016431	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD RESIDENCE "DE TONGE" - AVRANCHES	AVRANCHES	2019
500001060	500004718	EHPAD "SAINT COEUR DE MARIE"	EHPAD "SAINT COEUR DE MARIE"-AVRANCHES	AVRANCHES	2019
500012455	500003017	ASSOCIATION SAINT FRANCOIS- BARNEVILLE	EHPAD "SAINT FRANCOIS"-BARNEVILLE-CART	BARNEVILLE-CARTERET	2019
500014212	500014220	CCAS BEAUMONT HAGUE	EHPAD "ROLAND RICORDEAU" - BEAUMONT HAGUE	BEAUMONT-HAGUE	2019
500000039	500012208	HOPITAL LOCAL DE CARENTAN	EHPAD - HL CARENTAN	CARENTAN	2019
500000799	500002837	EHPAD - SAINTE MARIE DU MONT	EHPAD - SAINTE MARIE DU MONT	SAINTE-MARIE-DU-MONT	2019
750832701	500019179	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD "L'EMERAUDE" - GRANVILLE	GRANVILLE	2019
500014105	500014113	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD "SAINT MICHEL" - ST PAIR SUR MER	SAINT-PAIR-SUR-MER	2019
500000732	500002779	EHPAD GEORGES PEUVREL-LA HAYE- PESNEL	EHPAD "GEORGES PEUVREL"-LA HAYE PESNEL	LA HAYE-PESNEL	2019
500000757	500002795	EHPAD - MAGNEVILLE	EHPAD "JOURDAN" - MAGNEVILLE	MAGNEVILLE	2019

500000815	500002852	EHPAD DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	EHPAD LES LICES-ST SAUVEUR LE VICOMTE	SAINTE-SAUVEUR-LE-VICOMTE	2019
500000245	500000088	CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN	EHPAD - CH ESTRAN	PONTORSON	2019
500012430	500004817	ASS GESTION MAISON RETRAITE- ST SENIER	EHPAD "LE BEUVRON"	SAINTE-SENIER-DE-BEUVRON	2019
500010418	500002332	FONDATION SAINT JOSEPH	EHPAD "SAINT JOSEPH" - SOURDEVAL	SOURDEVAL	2019
500018478	500016670	SARL LES QUATRE SAISONS	EHPAD "LES QUATRE SAISONS"	TESSY-SUR-VIRE	2019
500000054	500012174	CH D' AVRANCHES-GRANVILLE	EHPAD - CH AVRANCHES-GRANVILLE	AVRANCHES	2020
500000062	500004221	CH DE MORTAIN	EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER "GILLES BUISSON"	MORTAIN	2020
500000096	500004270	CH DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET	EHPAD - CH SAINT HILAIRE DU HARCOUET	SAINTE-HILAIRE-DU-HARCOUET	2020
500020607	500014683	CIAS DU VAL DE SEE	EHPAD "RESIDENCE DES MERISIERS" BRECEY	BRECEY	2020
500020607	500013891	CIAS DU VAL DE SEE	EHPAD " LES TILLEULS" - REFFUVEILLE	REFFUVEILLE	2020
750000218	500016621	FONDATION VIE ET PARTAGE	EHPAD "RESIDENCE L'ABBAYE"-CERISY LA FORET	CERISY-LA-FORET	2020
750000218	500018866	FONDATION VIE ET PARTAGE	EHPAD RESIDENCE "L'ERMITAGE" CHERBOURG EN COTENTIN	Commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE	2020
750000218	500019328	FONDATION VIE ET PARTAGE	EHPAD "LE CLOS FROMENT" CHERBOURG EN COTENTIN	Commune déléguée de LA GLACERIE	2020
750000218	500016357	FONDATION VIE ET PARTAGE	EHPAD "L'AUBADE" - FLAMANVILLE	FLAMANVILLE	2020
250015658	500019229	SAS MEDOTELS	EHPAD KORIAN LA GOLETTE CHERBOURG EN COTENTIN	Commune déléguée EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	2020
500001086	500014246	RESIDENCE DU PARC	RESIDENCE "LES POMMIERS" - DANGY	DANGY	2020
500000716	500002753	EHPAD DELIVET - DUCEY	EHPAD " DELIVET" - DUCEY	DUCEY	2020
500016779	500002670	ASSOCIATION MAISON RETRAITE DE MARIGNY	EHPAD "LES HORTENSIA" - MARIGNY	MARIGNY	2020
500010384	500004783	FONDATION LE BON SAUVEUR-MANCHE	EHPAD ELISABETH DE SURVILLE-FBS PICAUVILLE	PICAUVILLE	2020
500015185	500020185	FONDATION DU BON SAUVEUR MANCHE	EHPAD "RESIDENCE ANNE LE ROY"	SAINTE-LO	2020
500016498	500016506	SARL LE VERSAILLES NORMAND	EHPAD "LE VERSAILLES NORMAND"	VALOGNES	2020
500000682	500002720	EHPAD DE BARENTON	EHPAD "ELISABETH VEZARD" - BARENTON	BARENTON	2021
500000849	500002886	EHPAD "LE TEILLEUL"	EHPAD "LES 3 PROVINCES"	LE TEILLEUL	2021
500000708	500002746	EHPAD DE CARQUEBUT	EHPAD DE CARQUEBUT	CARQUEBUT	2021
500018783	500004668	ASSOCIATION MR LEMPERIERE-LEFEBURE	EHPAD "LEMPERIERE" - CERENCES	CERENCES	2021
500012463	500004841	ASSOCIATION RESIDENCE RENE SCHMITT	EHPAD "RENE ET LUCILE SCHMITT" CHERBOURG EN COTENTIN	Commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE	2021
500001227	500013628	SARL MAISON DE RETRAITE SAINT MICHEL	EHPAD "SAINT MICHEL" - GRAIGNES	GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	2021
500019732	500019740	CCAS - JULLOUVILLE	EHPAD "LES JARDINS D'HENRIETTE"	JULLOUVILLE	2021
500019302	500016613	SARL LES ELIDES	EHPAD "LES ELIDES" - LE DEZERT	LE DEZERT	2021
260010145	500016480	ROCHE BRUNE	EHPAD ROCHEBRUNE (ex-"LES JARDINS D'ASCLEPIOS")	MONTMARTIN-SUR-MER	2021
500000781	500002829	EHPAD DE PERCY	EHPAD DE PERCY	PERCY	2021
250018652	500004346	SA LA DEMEURE DE SAINT-CLAIR	EHPAD LA DEMEURE DE SAINT CLAIR	SAINTE-CLAIR-SUR-L'ELLE	2021
500000104	500012240	HOPITAL DE SAINT JAMES	EHPAD - HL ST-JAMES	SAINTE-JAMES	2021
500000658	500000492	EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS	EHPAD "LA CLAIRIERE DES BERNARDINS"	TORIGNI-LES-VILLES	2021

Convention 2015
non signée à ce
jour

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-006

Arrêté conjoint ARS / CD 61 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Arrêté conjoint fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

**Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil départemental de
l'Orne
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le Président de Conseil départemental de l'Orne arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département de l'Orne figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie, de la préfecture et du département de l'Orne.

ARTICLE 4 : La directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du département de l'Orne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de l'Orne et du Département de l'Orne.

Fait à Caen,
Le 30 décembre 2016

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim,
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Le Président du Conseil départemental de l'Orne,
Officier de la Légion d'Honneur,



Alain LAMBERT

Travail effectué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1033 du 31 juillet 2016 relative à la transparence de l'information financière et au rôle de l'audit interne.

Annexe

PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM
SUR LA PERIODE 2017 A 2021

FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
610002610	610782260	CIAS LA FERTE-FRENEL/GLOS LA FERRIERE	EHPAD GLOS LA FERRIERE	GLOS-LA-FERRIERE	2017
610780157	610787749	HOPITAL LOCAL - VIMOUTIERS	EHPAD - HL VIMOUTIERS	VIMOUTIERS	2017
750832701	610789802	ALENCON ORPEA LA SENATORERIE	EHPAD - LA SENATORERIE	ALENCON	2017
610780090	610784639	CENTRE HOSPITALIER - ARGENTAN	EHPAD - CH ARGENTAN	ARGENTAN	2017
140027061	610006363	SAS GERIANCE	EHPAD RESIDENCE OPALE - AUBE	AUBE	2017
610780132	610784241	HOPITAL LOCAL - BELLEME	EHPAD LA ROSE DES VENTS-HL BELLEME	BELLEME	2017
610790594	610784381	CH INTERCOMMUNAL DES ANDAINES	EHPAD - CH ANDAINES	LA FERTE-MACE	2017
610780140	610787350	HOPITAL LOCAL - SEES	EHPAD - HL SEES	SEES	2017
610780082	610006280	C.H.I.C - ALENCON-MAMERS	EHPAD RÉSIDENCE LES PASTELS - ALENCON	ALENCON	2017
250019502	610005449	SAS KORIAN LE DIAMANT	EHPAD KORIAN LE DIAMANT - ALENCON	ALENCON	2018
610006926	610780488	ASSOCIATION MARGUERITTE GUERIN	EHPAD LE SACRE COEUR-ATHIS-DE-L'ORNE	ATHIS-DE-L'ORNE	2018
610006926	610780629	ASSOCIATION MARGUERITTE GUERIN	EHPAD LA PROVIDENCE-LONGNY AU PERCHE	LONGNY-AU-PERCHE	2018
770001154	610789927	ASSOCIATION LES BRUYERES	EHPAD RÉSIDENCE ARPEGE-CONDE/SARTHE	CONDE-SUR-SARTHE	2018
770001154	610784225	ASSOCIATION LES BRUYERES	EHPAD BRIERE LEMPERIERE - ECHAUFFOUR	ECHAUFFOUR	2018
770001154	610790750	ASSOCIATION LES BRUYERES	EHPAD L'ESPRIT DE FAMILLE - TINCHEBRAY	TINCHEBRAY	2018
610000358	610784159	EHPAD - CARROUGES	EHPAD - CARROUGES	CARROUGES	2018
610000259	610781270	CENTRE GESTION MR STE ANNE	EHPAD SAINTE-ANNE	LA FERRIERE-AUX-ETANGS	2018
610780876	610790248	ASSOCIATION LA PELLONNIERE	EHPAD LES LAURENTIDES - TOUROUVRE	TOUROUVRE	2018
610780876	610784233	ASSOCIATION LA PELLONNIERE	EHPAD LA PELLONNIERE -PIN LA GARENNE	LE PIN-LA-GARENNE	2018
610004749	610004798	S.A.S RÉSIDENCE LA VIE	EHPAD RÉSIDENCE LA VIE - VIMOUTIERS	VIMOUTIERS	2018
610000648	610784787	CCIAS	EHPAD CHARLES AVELINE - ALENCON	ALENCON	2019
610000754	610790255	ANAIS - ALENCON	EHPAD RES DU HOULME - BRIOUZE	BRIOUZE	2019
610000754	610784498	ANAIS - ALENCON	EHPAD SAINTE THERESE - SEES	SEES	2019
610000275	610781320	ASSOCIATION DE GESTION	EHPAD LA RIMBLIERE - DAMIGNY	DAMIGNY	2019
750812844	610781569	LE REFUGE DES CHEMINOTS	EHPAD LA FORET - BAGNOLES-DE-L'ORNE	BAGNOLES-DE-L'ORNE	2019
610000408	610784209	EHPAD LES GRANDS PRES - BRETONCELLES	EHPAD LES GRANDS PRES- BRETONCELLES	BRETONCELLES	2019
610000192	610780777	ASSOCIATION NOTRE DAME	EHPAD NOTRE DAME - BRIOUZE	BRIOUZE	2019
610003931	610784506	C.C.A.S. DE CETON	EHPAD SAINTE VENISSE - CETON	CETON	2019
610000374	610784175	ECOUCHE MR PLUBLIQUES AUTONOMES	EHPAD ECOUCHE	ECOUCHE LES VALLEES	2019
610000184	610780744	ASSOCIATION AUDELIN LEJEUNE	EHPAD AUDELIN LEJEUNE - LE SAP	LE SAP	2019
610006983	610790206	SARL LE GRAND JARDIN	EHPAD LE GRAND JARDIN - LE SAP	LE SAP	2019
610780124	610787376	CH MARGUERITE DE LORRAINE-MORTAGNE	EHPAD SITE CH - CH MORTAGNE	MORTAGNE-AU-PERCHE	2019
610000200	610780942	EHPAD LES MYOSOTIS	EHPAD LES MYOSOTIS	PASSAIS	2019

610787285	610006488	ASSOCIATION PIERRE NOAL	EHPAD RESIDENCE PIERRE NOAL - PUTANGES	PUTANGES-PONT-ECREPIN	2019
610000499	610784472	EHPAD LES EPICEAS	EHPAD LES EPICEAS - TINCHEBRAY	TINCHEBRAY	2019
610000416	610784217	CHANU MR PUBLIQUES AUTONOMES	EHPAD LES TILLEULS - CHANU	CHANU	2020
610000283	610781338	ASSOCIATION RESIDENCE FLEURIE	EHPAD RESIDENCE FLEURIE	COULONGES-SUR-SARTHE	2020
610000218	610780967	ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE - FLERS	EHPAD LES HAUTS VENTS - FLERS	FLERS	2020
610000325	610781619	ASSOCIATION SAINTE MARIE	EHPAD SAINTE MARIE - GACE	GACE	2020
610000390	610784191	EHPAD DES ANDAINES	EHPAD DES ANDAINES-LA CHAPELLE D'ANDAI	LA CHAPELLE-D'ANDAINE	2020
610000291	610781502	ASSOCIATION MAISON RETRAITE JB LECORNU	EHPAD JEAN BAPTISTE LECORNU - FLERS	FLERS	2020
610000952	610789422	S.A.S. RESIDENCE L'HORIZON-	EHPAD L'HORIZON-ST GEORGES DES GROS	SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS	2020
610000986	610789869	EHPAD - CETON	EHPAD RESIDENCE NEYRET - CETON	CETON	2021
610780165	610784266	CH JACQUES MONOD - FLERS	EHPAD MAUBERT- CH FLERS	FLERS	2021
610780074	610787814	CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE	EHPAD SITE CH - CH L'AIGLE	L'AIGLE	2021
610000515	610784530	ASSOCIATION 1901	EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL- OCCAGNES	OCCAGNES	2021
610000176	610002636	CONGREGATION SOEURS MISERICORDE	EHPAD LA MISERICORDE - SEES	SEES	2021
610000382	610784183	EHPAD DE TRUN	EHPAD DE TRUN	TRUN	2021

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-30-009

Arrêté conjoint ARS / CD 76 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

Arrêté conjoint fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021

**Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de
Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental de
la Seine-Maritime,**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le président du conseil départemental de la Seine-Maritime arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département de la Seine-Maritime figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime et au bulletin officiel du département de la Seine-Maritime.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Fait à Caen,
Le 30 décembre 2016

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,



Le Président du Conseil départemental
de la Seine-Maritime,



Annexe

PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM SUR LA PERIODE 2017 A 2021

FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
760920157	760918250	ASS POUR LA GESTION ANIMATION ACTION-GERONTOLOGIQUE DE YERVILLE	EHPAD Les Bruyeres	YERVILLE	2017
750034589	760790956	Association BTP RMS	Château Blanc BTP-RETRAITE	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	2017
760780064	760802918	Centre Hospitalier Fernand Langlois	CH Neufchatel	NEUFCHATEL EN BRAY	2017
750825846	760913590	COALLIA	EHPAD Maison du Telhuet	PORT JEROME SUR SEINE	2017
760000695	760782300	EHPAD Fondation Beauvils	EHPAD Fondation Beauvils	FORGES LES EAUX	2017
760009597	760918722	ASS GESTION ANIMATION MAISON RETRAITE	EHPAD Le Bois Joli	LES GRANDES VENTES	2017
760014068	760919647	EHPAD Le Moulin des Prés	EHPAD Le Moulin des Prés	LE MESNIL ESNARD	2017
760782235	760920413	Centre Hébergement Gériatrique La Filandière	EHPAD Centre Hébergement Gériatrique La Filandière	DEVILLE LES ROUEN	2017
250016458	760916312	VILLA SAINT DOMINIQUE	EHPAD Korian Villa Saint Do	BOIS-GUILLAUME	2017
250018686	760790907	SAS LES BEGONIAS	EHPAD Korian Le Jardin	ROUEN	2017
750056335	760025973	SA KORIAN-MEDICA	EHPAD Korian La Porte Océane	LE HAVRE	2017
250015658	760023259	SAS MEDOTELS	EHPAD Les Hauts de l'Abbaye	MONTIVILLIERS	2017
250015658	760915173	SAS MEDOTELS	EHPAD Korian Les Cent Clochers	ROUEN	2017
760009647	760919035	SA LES ILIADES	EHPAD LES ILIADES	MONT-SAINT-AIGNAN	2017
760029736	760023572	SA LES ILIADES	EHPAD La Boiseraie	BOIS-GUILLAUME	2017
330057498	760917005	SARL EHPAD MORGNY LA POMMERAIE	EHPAD Morgny La Pommeraie	MORGNY-LA-POMMERAIE	2017
760009753	760919886	SA Les Jardins de Gournay	EHPAD Le Cercle des Aînés Gournay en Bray	GOURNAY EN BRAY	2018
760000513	760781633	Etablissement Public Départemental	EHPAD EPD de Grugny	GRUGNY	2018
760921395	760800631	CENTRE GERIATRIQUE DESAINT JEAN	EHPAD CENTRE GERIATRIQUE DESAINT-JEAN	LE HAVRE	2018
760003582	760792978	ASS AGORA ROUEN	EHPAD Sainte Anne	ROUEN	2018
760003582	760790949	ASS AGORA ROUEN	Ehpad Les Sapins	ROUEN	2018
760003582	760790675	ASS AGORA ROUEN	EHPAD Saint Joseph	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	2018

940001373	760782896	Association Monsieur Vincent	EHPAD Castel Saint Joseph	HODENG-AU-BOSC GUIMERVILLE	2018
760003442	760790642	Association Maison de la Compassion	EHPAD La Compassion	ROUEN	2018
750054256	760026732	SAS ESSART GRAND COURONNE	EHPAD résidence Carola	GRAND COURONNE	2018
760803684	760915702	CCAS ROUEN	EHPAD La Pleiade	ROUEN	2018
760780734	760028290	CHI du Pays des Hautes Falaises	EHPAD CHI du Pays des Hautes Falaises	FECAMP	2018
760013649	760919829	SARL TIERS TEMPS ROUEN	EHPAD Tiers Temps	ROUEN	2018
760012609	760915405	SAS DV Orange	EHPAD Etoile du Matin	ETRETAT	2018
760000679	760782284	EHPAD Bouic Manoury	EHPAD Bouic-Manoury	FAUVILLE EN CAUX	2018
760000612	760782201	EHPAD Gilles Martin	EHPAD Gilles Martin	BUCHY	2018
760000778	760782391	EHPAD La Madeleine pavilly	EHPAD La Madeleine	PAVILLY	2018
760780213	760802868	CH Pasteur Valléry Radot	Centre Hospitalier Barentin – EHPAD	BARENTIN	2018
760783266	760803031	EPMS LECALLIER LERICHE	EHPAD EPMS LECALLIER LERICHE	CAUDEBEC LES ELBEUF	2018
760000687	760782292	EHPAD NOURY LA FEUILLIE	EHPAD Résidence Noury	LA FEUILLIE	2018
920028560	760028621	FONDATION PARTAGE ET VIE	EHPAD Jacques Bonvoisin	DIEPPE	2018
920028560	760028894	FONDATION PARTAGE ET VIE	EHPAD Archipel	DUCLAIR	2018
920028560	760801308	FONDATION PARTAGE ET VIE	EHPAD Les Dames Blanches	YVETOT	2018
760780031	760802934	Hopital local du grand large	EHPAD de Saint Valery en Caux	SAINT VALERY EN CAUX	2018
760780759	760802975	Hôpital St Romain de Colbosc	Hôpital St Romain-de-Colbosc – EHPAD	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	2018
760000760	760782383	EHPAD de la Cote de velours	EHPAD de la Cote de velours	NOTRE DAME DE BONDEVILLE	2018
760000737	760782359	EHPAD LE VILLAGE DES AUBEPINS	EHPAD LE VILLAGE DES AUBEPINS	MAROMME	2018
760000752	760782375	EHPAD MONTVILLE	EHPAD Les Myosotis	MONTVILLE	2018
760009803	760920298	ASS CULTUREL ENTRAIDE ET BIENFAISANCE	EHPAD Mishkane	BOIS-LEVEQUE	2019
760780239	760790873	CHU Rouen	EHPAD BETHEL BOUCICAUT CHU ROUEN	ROUEN	2019
760024042	760921239	CHI ELBEUF-LOUVIERS VAL DE REUIL	EHPAD du CHI Elbeuf (site Elbeuf)	ELBEUF	2019
760003459	760915579	FONDATION LAMAUVE ROUEN	EHPAD Le Quesnot	OISSEL	2019
760003459	760790659	FONDATION LAMAUVE ROUEN	EHPAD Fondation Lamauve	ROUEN	2019

760009670	760919498	ASS SACRE COEUR D'ERNEMONT	EHPAD Sacré-Cœur d'Ernemont	ROUEN	2019
760003640	760792044	ASS LES PAQUERETTES SASSETOT	EHPAD Les Pâquerettes	SASSETOT LE MAUCONDUIT	2019
760803536	760919282	CCAS Le Houlme	EHPAD La Source	LE HOULME	2019
760780254	760802967	CH Asselin Hédelin Yvetot	EHPAD Asselin Hédelin	YVETOT	2019
760780742	760802900	CHI CAUX VALLEE DE SEINE	EHPAD CHI CAUX VALLEE DE SEINE	LILLEBONNE - BOLBEC	2019
760000729	760782342	EHPAD Albert Jean	EHPAD Albert Jean	LUNERAY	2019
760000794	760782417	EHPAD Saint Saens	EHPAD Résidence d'Eawy	SAINT SAENS	2019
760000786	760782409	EHPAD La Scie	EHPAD Résidence La Scie	SAINT CRESPIN	2019
760000596	760782185	EHPAD Le Duc d'Aumale	EHPAD Duc d'Aumale	AUMALE	2019
760000703	760782318	EHPAD Lefèbre-Blondel-Dubus	EHPAD Lefebvre Blondel et Dubus	GAILLEFONTAINE	2019
760000604	760782193	EHPAD Massé de Cormeilles	EHPAD Résidence Massé de Cormeilles	BLANGY SUR BRESLE	2019
340009349	760027268	La Mutuelle du Bien Vieillir (MBV)	EHPAD MBV Michel Grandpierre	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	2019
140022047	760918219	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD Les Tilleuls	FOUCART	2019
140022047	760790972	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD L'age d'Or	ESTOUTEVILLE ECALLES / BUCHY	2019
140022047	760026773	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD Les Jardins d'Elodie	LE HAVRE	2019
760000539	760023697	Mutualité Française Normande SSAM	EHPAD Les Jonquilles	TOURVILLE LA RIVIERE	2019
760000539	760028639	Mutualité Française Normande SSAM	EHPAD Canteleu	CANTELEU	2019
760000539	760791681	Mutualité Française Normande SSAM	EHPAD Saint Just	LE HAVRE	2019
760014118	760918052	SARL RESIDENCE SAINT ANTOINE	EHPAD Résidence Saint Antoine	BOIS-GUILLAUME	2019
760913046	760782755	Union des Oeuvres Hospitalières de Rogerville-Gainneville	EHPAD Saint Joseph	ROGERVILLE	2019
760009787	760920066	AGEPAH 76	EHPAD Le Val Fleuri	VAL DE SAANE	2020
590019568	760800730	OMEG AGE GESTION	EHPAD Résidence Les Hautes Bruyeres	BONSECOURS	2020
760804195	760782904	Association La Pommeraie-Jean Vanier	EHPAD Résidence La Pommeraie	CRICQUETOT L'ESNEVAL	2020
760030460	760790667	Association Castel Saint Jacques	EHPAD Castel Saint Jacques	SAINT JACQUES SUR DARNETAL	2020
760009092	760913731	Association COGERPA	EHPAD La Roseraie	SAINTE ADRESSE	2020
760918128	760921304	CCAS de Petit-Caux	EHPAD Les Matins Bleus	BELLEVILLE SUR MER PETIT-CAUX	2020

760011379	760023218	CCAS de Gonfreville-l'Orcher	EHPAD Les Charmettes	GONFREVILLE-L'ORCHER	2020
760780049	760802959	Centre Hospitalier Gournay-en Bray	EHPAD CH Gournay-en-Bray	GOURNAY EN BRAY	2020
760022988	760023028	SAS RESIDENCE DE LA VARENNE	EHPAD La Maison de Fannie	ARQUES LA BATAILLE	2020
760000505	760781609	EHPAD Jean Ferrat	EHPAD Jean Ferrat	LE TREPORT	2020
760000745	760782367	EHPAD La Belle Etoile	EHPAD La Belle Etoile	MONTIVILLIERS	2020
760009068	760913624	SARL EHPAD SAINT-MARTIN D'OSMONVILLE - RESIDENCE DU VIEUX PUIITS	EHPAD Résidence du Vieux Puits	SAINTE MARTIN OSMONVILLE	2020
760000653	760782268	EHPAD Lemarchand	EHPAD Lemarchand	ENVERMEU	2020
760000562	760782128	EHPAD Maurice Collet	EHPAD Maurice Collet	RIVES-EN-SEINE	2020
760004390	760790758	ASS OFFICE PERSONNES AGEES DIEPPE	EHPAD O Village OPAD	DIEPPE	2020
750015968	760791673	Groupe SOS	EHPAD Bois de Bléville	LE HAVRE	2020
760014498	760790840	SARL La Buissonnière	EHPAD La Buissonnière	ISNEAUVILLE	2020
760010728	760790832	Petites Sœurs des Pauvres	EHPAD Ma Maison	LE HAVRE	2020
760027672	760023549	SASU Villa Saint Nicolas	EHPAD Villa Saint Nicolas	LE HAVRE	2020
760782227	760803007	CH DURECU LAVOISIER DARNETAL	EHPAD CH DURECU LAVOISIER DARNETAL	DARNETAL	2020
760003566	760790923	Association Foyer Saint Joseph	EHPAD Foyer Saint Joseph	ROUEN	2021
760003657	760792200	Association Les Terrasses	EHPAD Résidence Les Terrasses	BOIS-GUILLAUME	2021
760780023	760802884	Centre Hospitalier de Dieppe	EHPAD Centre Hospitalier Dieppe	DIEPPE	2021
760780056	760802892	Centre Hospitalier de Eu	EHPAD Centre Hospitalier Eu	EU	2021
760782425	760803023	CH DU BOIS PETIT SOTTEVILLE LES ROUEN	CH Bois Petit Sotteville	SOTTEVILLE LES ROUEN	2021
760000711	760782326	EHPAD A.F. Le Boulz	EHPAD A.F. Le Boulz	GRAINVILLE LA TEINTURIERE	2021
760023309	760023358	Grand Quevilly Santé	EHPAD Les Jardins de Matisse	LE GRAND QUEVILLY	2021
750721334	760802686	Croix Rouge Française	Résidence La Ruche	ELBEUF	2021
750721334	760915397	Croix Rouge Française	EHPAD La Mare au Clerc	LE HAVRE	2021
760920678	760920702	ASS GESTION MARPA LONDINIÈRES	PUV MARPA DU BEAU SOLEIL	LONDINIÈRES	2021
760035345	760035352	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE	PUV MARPA LA VARENNE	TORCY LE GRAND	2021

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-10-003

Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables
au centre hospitalier de SEES à compter du 1er février
2017

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES
AU CENTRE HOSPITALIER DE SEES
A compter du 1^{er} FEVRIER 2017**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** L'arrêté de la directrice de l'ARS de Normandie en date du 24 mai 2016 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter 1^{er} juin 2016 au CH de Sées.
- VU** L'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARRETE

Article 1^{er} – Les tarifs journaliers de prestations applicables au Centre hospitalier de Sées, N° FINESS : 61 078 0140 sont fixés comme suit à compter du **1^{er} février 2017** :

Discipline	Code	Tarif de prestation
Médecine	11	210,05 €
Soins de suite et de réadaptation	30	118,84 €

Article 2 – Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 – La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur du centre hospitalier de Sées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Fait à Caen, le 10 janvier 2017

Le Directeur général adjoint,
directeur général par intérim



Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-16-010

Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables
au centre hospitalier de VERNEUIL à compter du 1er
février 2017

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES
AU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL
A compter du 1^{er} FEVRIER 2017**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** L'arrêté de la directrice de l'ARS de Normandie en date du 28 avril 2016 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter 1^{er} mai 2016 au CH de Verneuil.
- VU** L'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARRETE

Article 1^{er} – Les tarifs de prestations applicables au Centre Hospitalier de Verneuil-sur-Avre - n° FINESS 270000110 - sont fixés comme suit à compter du **1^{er} février 2017** :

Code	Service	Tarifs régime commun
11	Médecine	807.29 €
11	UHCD	807.29 €
30	Soins de Suite et Réadaptation	401.76 €
70	Hospitalisation à Domicile	277.57 €
79	SMUR – déplacement terrestres 30 min	537.52 €

Article 2 – Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 – La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le Président du Conseil de Surveillance et la Directrice du centre hospitalier de Verneuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Fait à Caen, le 16 janvier 2017

Le directeur général adjoint,
Directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-16-009

Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables
au centre hospitalier EURE SEINE à compter du 1er
février 2017

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES
AU CENTRE HOSPITALIER EURE SEINE
A compter du 1^{er} FEVRIER 2017**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** L'arrêté de la directrice de l'ARS de Normandie en date du 12 juin 2016 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter 1^{er} juillet 2016 au CH Eure Seine.
- VU** L'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARRETE

Article 1^{er} - Les tarifs journaliers de prestations applicables au Centre Hospitalier Eure Seine, N° FINESS : 27 0023 724 sont fixés comme suit à compter du **1^{er} février 2017** :

Discipline	Code	Tarif de prestation
Médecine	11	945.60 €
Chirurgie	12	1 114,53 €
Gynécologie obstétrique	12	1 114,53 €
Spécialités coûteuses	20	2 077,74 €
Surveillance continue	26	1 630,57 €
Soins de suite et de réadaptation	30	360.36 €
Hémodialyse	52	939.96 €
Unité Kangourou néonate	10	1 067,97 €
Médecine ambulatoire	50	954.14 €
Anesthésie et/ou chir. ambulatoire	90	1 173,17 €
Nutrition entérale à domicile	71	53,35 €
SMUR (demi-heure)	80	763,39 €
SMUR (minute)	80	61,11 €

Article 2 – Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 – La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur du centre hospitalier Eure Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Fait à Caen, le 16 janvier 2017

Le directeur général adjoint,
Directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-17-010

Arrêté portant fixation des tarifs de prestations applicables
au centre SSR HOSTREA à compter du 1er février 2017

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES
AU CENTRE SSR HOSTREA
A compter du 1^{er} FEVRIER 2017**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** L'arrêté de la directrice de l'ARS de Normandie en date du 2 mai 2016 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter 1^{er} mai 2016 au centre SSR Hostréa.
- VU** L'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARRETE

Article 1^{er} – Les tarifs de prestations applicables au Centre SSR Hostréa - n° FINESS 270000417 - sont fixés comme suit à compter du **1er février 2017** :

Code	Service	Tarifs régime commun
30	Soins de Suite et Réadaptation	215 €

Article 2 – Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 – La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le Président du Conseil de Surveillance et la Directrice du centre SSR Hostréa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le directeur général adjoint,
Directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-27-001

Décision fixant la programmation des contrats pluriannuels
d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les services de
soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur la période 2017 à
2021

DECISION FIXANT LA PROGRAMMATION DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) SUR LA PERIODE 2017 A 2021

**LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 prévoyant l'obligation de signature d'un CPOM avec l'ARS à partir du 1er janvier 2016 pour les établissements et services pour personnes en situation de handicap de compétence tarifaire propre de l'ARS ou conjointe avec les conseils départementaux ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie arrête sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de soins infirmiers à domicile.

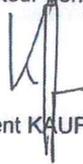
ARTICLE 2 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de soins infirmiers à domicile figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 27 JAN. 2017

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN

PROGRAMMATION DES SSIAD DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM SUR LA PERIODE 2017 A 2021

PROGRAMME 2017					
Dep	FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune
14	760000539	140017187	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	SSIAD - DIVES/MER-HOULGATE-CABOURG	DIVES-SUR-MER
14	760000539	140017054	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	SSIAD DU PAYS D'AUGE - DOZULE	DOZULE
14	760000539	140026659	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	SSIAD - CONDE SUR NOIREAU	CONDE-SUR-NOIREAU
14	140026279	140014143	CH COTE FLEURIE	SSIAD-CH CÔTE FLEURIE-TROUVILLE	TROUVILLE-SUR-MER
27	270000086	270011349	POLE SANITAIRE DU VEXIN CH GISORS	SSIAD public du CH de Gisors	GISORS
27	270000136	270013048	CH LES ANDELYS	SSIAD public de l'HL des Andelys	LES ANDELYS
27	270000193	270013600	EPMS PONT DE L'ARCHE	SSIAD public de Pont de l'Arche	PONT DE L'ARCHE
50	500000807	500002845	EHPAD - SAINTE MERE EGLISE	SSIAD - SAINTE MERE EGLISE	SAINTE-MERE-EGLISE
50	500000765	500002803	EHPAD MONTEBOURG	SSIAD - LA DEMEURE CASSINE	MONTEBOURG
61	610780157	610003048	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VIMOUTIERS	SSIAD - H. L. VIMOUTIERS	VIMOUTIERS
76	760782235	760026336	CHG "La Filandière"	SSIAD LA FILANDIERE	Déville les Rouen
76	760780064	760808667	CH de Neufchâtel en Bray	SSIAD CH NEUFCHATEL-EN-BRAY	Neufchâtel en Bray
PROGRAMME 2018					
Dep	FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune
14	140002957	140025875	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL	SSIAD - GRAYE/MER	GRAYE/MER
14	140001256	140008251	EHPAD ARGENCES	SSIAD - ARGENCES	ARGENCES
14	140027426	140015769	SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE DU BESSIN	SSIAD DU BESSIN - ISIGNY	ISIGNY-SUR-MER
14	140027426	140017195	SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE DU BESSIN	S.S.I.A.D - BAYEUX	BAYEUX
14	140027426	140019563	SMDB	SSIAD-CANTON CREULLY-COLOMBY/THAON	COLOMBY-SUR-THAON
27	270000110	270013105	CH VERNEUIL-SUR-AVRE	SSIAD du Sud de l'Eure	VERNEUIL SUR AVRE
27	270000169	270014376	EPMS CONCHES-EN-OUICHE	SSIAD public de l'EHPAD de Conches	CONCHES
27	270000177	270015316	CH LE NEUBOURG	SSIAD public de l'HL du Neubourg	LE NEUBOURG
50	500000138	500012513	CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU	SSIAD - HL DE VILLEDIEU LES POELES	VILLEDIEU-LES-POELES
50	500021860	500002860	EHPAD DU VAL DE SAIRE	EHPAD "LA GOUDALIE"-ST VAAST LA HOUGUE	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
50	500000070	500012232	CENTRE HOSPITALIER DE PERIERS	SSIAD "RESIDENCE ANAIS DE GROUCY"	PERIERS
50	500018726	500018569	ASSOCIATION GRANVILLE SANTE	SSIAD GRANVILLE	GRANVILLE
50	500010400	500009188	ASSOCIATION SOINS ET SANTE	SSIAD TOURLAVILLE	TOURLAVILLE
76	760000679	760914168	EHPAD Résidence Boaic Manoury	SSIAD EHPAD FAUVILLE EN CAUX	Fauville en Caux
76	760921395	760028381	EHPAD Desaint Jean	SSIAD Centre Gériatrique Desaint Jean	Le Havre
76	760780759	760916171	CH de Saint Romain de Colbosc	SSIAD HL SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	Saint Romain de Colbosc
76	760780213	760023879	CH de Barentin	SSIAD Seine Caux Austreberthe	Barentin
76	760803684	760801514	CCAS Rouen	SSIAD CCAS ROUEN	Rouen
76	750038069	760018788	SPASAD " Domus Vi Domicile"	SPASAD ROUEN SAS Conciergeries DomusVI	Rouen
76	760004408	760802512	ACOMAD de Fécamp	SSIAD ASS ACOMAD FECAMP	Fécamp
PROGRAMME 2019					
Dep	FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune
14	140008731	140008293	CCAS LISIEUX	S.S.I.A.D - LISIEUX	LISIEUX
14	140000159	140018896	CH VIRE	S.S.I.A.D - CH VIRE	VIRE
14	140000084	140015439	CH AUNAY	SSIAD DU CH D'AUNAY SUR ODON	AUNAY-SUR-ODON
27	2700000144	270013212	CH PIERRE HURABIELLE BOURG-ACHARD	SSIAD public de l'HL de Bourg-Achard	BOURG-ACHARD
27	750721334	270013618	CROIX ROUGE	SSIAD privé la Croix-rouge à Fleury sur Andelle	FLEURY SUR ANDELLE
27	750721334	270008766	CROIX ROUGE	SSIAD CRF LOUVIERS	LOUVIERS
27	750721334	270026248	CROIX ROUGE	SSIAD CRF VERNON	VERNON
50	500000062	500004221	CENTRE HOSPITALIER DE MORTAIN	SSIAD DU CENTRE HOSPITALIER "GILLES BUISSON"	MORTAIN
50	500000245	500000088	CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN	SSIAD - CH ESTRAN	PONTORSON
50	500000732	500002779	EHPAD GEORGES PEUVREL-LA HAYE-PESNEL	SSIAD "GEORGES PEUVREL"-LA HAYE PESNEL	LA HAYE-PESNEL
50	500009253	500013222	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD DE LA COTE DE L'ESPACE	AGON COUTAINVILLE
50	500009253	500020144	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD BEAUMONT HAGUE	BEAUMONT HAGUE
50	500009253	500003868	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD BRICQUEBEC EN COTENTIN	BRICQUEBEC EN COTENTIN
50	500009253	500019948	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD CANISY MARGIGNY LE LOZON	MARGIGNY
50	500009253	500020151	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD CERENCES	CERENCES
50	500009253	500014329	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD LES PIEUX	LES PIEUX
50	500009253	500020730	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD MONTMARTIN SUR MER	MONTMARTIN SUR MER
50	500009253	500010442	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD PONT HEBERT	PONT HEBERT
50	500009253	500016597	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD PORTBAIL	PORTBAIL
50	500009253	500018643	FED DEP ASS ADMR DE LA MANCHE	SSIAD VALOGNES	VALOGNES
61	610000408	610002339	EHPAD LES GRANDS PRES - BRETONCELLES	SSIAD - BRETONCELLES	BRETONCELLES
76	760780239	760803098	CHU Rouen	SSIAD PETIT-QUEVILLY CHU ROUEN	Petit - Quevilly
76	760000786	760026815	EHPAD "La Scie"	SSIADD EHPAD Résidence La Scie Saint Crespin	Saint Crespin
76	760000539	760034389	Mutualité Française EHPAD Jean Ferrat	SSIAD Cantelue Mutualité	Cantelue
76	760024042	760802504	CHI Elbeuf - Louviers - Val de Reuil	SSIAD CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Elbeuf
76	760000794	760920496	EHPAD "Eawy"	SSIAD EHPAD SAINT-SAENS	Saint-Saëns
76	760009696	760919589	ASS SSIAD LE CAILLY	SSIAD LE CAILLY	Clères
76	760009357	760010025	ASS LOCALE ADMR CRIQUETOT-L'ESNEVAL	SSIAD ADMR CRIQUETOT-L'ESNEVAL	Criquetot - l'Esneval
76	760913111	760915553	Syndicat intercommunal de Mesnil Esnard	SSIAD Mesnil Esnard (SYND.INTERCOMMUNAL)	Le Mesnil Esnard
76	760009464	760917609	ASS LOCALE ADMR BOUCLLES DE LA SEINE	SSIAD PA ASS ADMR YAINVILLE	Yainville
76	750721334	760029801	Croix Rouge française	SSIAD CRF Aumale	Aumale
76	750721334	760800979	Croix Rouge française	SSIAD CRF Bacqueville	Bacqueville en Caux
76	750721334	760802454	Croix Rouge française	SSIAD CRF GOURNAY EN BRAY	Gournay en Bray
76	750721334	760802447	Croix Rouge française	SSIAD CRF LE HAVRE	Le Havre
76	750721334	760916155	Croix Rouge française	SSIAD CRF Notre Dame de Gravenchon	Notre Dame de Gravenchon
76	750721334	760800912	Croix Rouge française	SSIAD CRF SAINT VALÉRY EN CAUX	Saint Valéry en Caux
76	750721334	760918987	Croix Rouge française	SSIAD CRF YERVILLE	Yerville

PROGRAMME 2020			Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune
Dep	FINISS juridique	FINISS Etab			
14	750721334	140008202	CRF	S.S.I.A.D - CROIX ROUGE CAEN	CAEN
14	140030305	140013897	ASSO	S.S.I.A.D - FALAISE	FALAISE
14	140027947	140018946	ASSOCIATION SSIAD VALLEE D'AUGE	SSIAD VALLEE D'AUGE - ST GATIEN	SAINT-GATIEN-DES-BOIS
14	140008921	140015447	FEDERATION ADMR DU CALVADOS	S.S.I.A.D. - ORBEC	ORBEC
14	140008921	140017815	FEDERATION ADMR DU CALVADOS	SSIAD MEZIDON-CANON ET ST PIERRE	MEZIDON-CANON
14	140008921	140013889	FEDERATION ADMR DU CALVADOS	SSIAD - EVRECY	EVRECY
14	140008921	140012204	FEDERATION ADMR DU CALVADOS	SSIAD - BOURGUEBUS	BOURGUEBUS
27	270008840	270008501	CCAS EVREUX	SSIAD public du CCAS d'Evreux	EVREUX
27	270001084	270013592	EHPAD public de Pont-Aouthou	SSIAD public de l'EHPAD public de Pont-Aouthou	PONT-AOUTHOU
50	500000815	500002852	EHPAD DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	SSIAD LES LICES-ST SAUVEUR LE VICOMTE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
50	500000096	500004270	CH DE SAINT HILAIRE DU HARCQUET	SSIAD - CH SAINT HILAIRE DU HARCQUET	SAINT-HILAIRE-DU-HARCQUET
50	500009147	500004940	CCAS DE SAINT LÔ (SPASAD)	EHPAD "LA FONTAINE FLEURY"-ST LO (SPASAD)	SAINT-LO
50	500018338	500018379	AIDE ET INTERVENTION A DOMICILE	SSIAD COUTANCES (SPASAD)	COUTANCES
50	750721334	500014741	CROIX ROUGE FRANÇAISE	SSIAD AVRANCHES SARTILLY	AVRANCHES
50	500000039	500012208	CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN	SSIAD - HL CARENTAN	CARENTAN
50	500000104	500012240	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT JAMES	SSIAD - HL ST-JAMES	SAINT-JAMES
50	500020607	500014683	CIAS DU VAL DE SEE	EHPAD "RESIDENCE DES MERISIERS" BRECEY	BRECEY
61	610787038	610786980	ASSOCIATION SOINS SANTE - ARGENTAN	S.S.I.A.D - ARGENTAN	ARGENTAN
61	610000929	610787897	ASS. LOCALE DES PROFESSIONS DE SANTE	SMAPAD - L'AIGLE	L'AIGLE
61	760000539	610785701	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	S.S.I.A.D - ALENCON	ALENCON
61	760000539	610785719	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	S.S.I.A.D - FLERS	FLERS
61	760000539	610789992	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	S.S.I.A.D - LA FERTE MACE	LA FERTE-MACE
61	760000539	610002412	MUTUALITE FRANCAISE NORMANDE SSAM	S.S.I.A.D - MORTAGNE	SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE
76	760004390	760802462	ASS OFFICE PERSONNES AGEES DIEPPE	SSIAD DIEPPE ASS OPAD	Dieppe
76	570010173	760034132	Groupe SOS Senior EHPAD Bois de Bléville	SSIAD Habitat et Soins	Le Havre
76	760004093	760800995	ASS AIPA SEINE ET BRAY	SSIAD DARNETAL ASS AIPA	Darnétal
76	760003889	760920355	Ass locale ADMR Vallée de la Béthune	SSIAD ENVERMEU ADMR VALLEE EAULNE	Envermeu
76	760035360	760025874	ASSOCIATION SSIAD FOUCHARMONT - RESIDENCE LA MAR	SSIAD LES TROIS RIVIERES FOUCHARMONT	Foucarmont
76	760800789	760802520	ASS AIDE FAMILIALE POPULAIRE ROUEN	SSIAD HARFLEUR ASS AFP	Harfleur
76	760024893	760796367	SPASAD UNA Solidarité Normande	SPASAD ASS UNA SOLIDARITE NORMANDE LE HAVRE	Le Havre
76	760803593	760010629	CCAS de Mont Saint Aignan	SPASAD CCAS MONT SAINT AIGNAN	Mont-Saint-Aignan
76	760028035	760028043	ASS LAJOSA - HERODIAS	SPASAD LAJOSA Rouen	Rouen
76	760780742	760010603	CHI Caux Vallée de Seine	SSIAD BOLBEC CHI CAUX	Bolbec-Lillebonne

GRAMME 2021			Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune
Dep	FINISS juridique	FINISS Etab			
14	140000878	140020298	EHPAD ST SEVER	SSIAD SAINT-SEVER-CALVADOS	ST SEVER CALVADOS
14	140001074	140028804	ASS UNA DU CALVADOS	SSIAD UNA DU CALVADOS	CAEN
14	140008814	140004821	EHPAD MATHILDE DE NORM	S.S.I.A.D - CCAS CAEN	CAEN
27	270000060	270013642	EHPAD du CH de Bernay	SSIAD public du CH de Bernay	BERNAY
27	270000185	270017809	EHPAD de l'HL Pacy-sur-Eure	SSIAD public de l'HL de Pacy-sur-Eure	PACY-SUR-EURE
27	270011042	270024995	ADMR	SSIAD privé l'ADMR à Evreux	EVREUX
27	270000102	270002918	EHPAD du CH de Pont-Audemer	SSIAD public du CH de Pont-Audemer	PONT-AUDEMER
27	270023724	270023773	CH EURE-SEINE - HOPITAUX D'EVREUX ET DE VERNON	SSIAD public du CHI Eure-Seine - Vernon	VERNON
50	500000781	500002829	EHPAD DE PERCY	SSIAD DE PERCY	PERCY EN NORMANDIE
50	500000682	500002720	EHPAD DE BARENTON	SSIAD "ELISABETH VEZARD" - BARENTON	BARENTON
50	500000658	500000492	EHPAD LA CLAIRIÈRE DES BERNARDINS	SSIAD "LA CLAIRIERE DES BERNARDINS"	TORIGNI-SUR-VIRE
61	610003923	610789620	ASSOCIATION CENTRE SOINS MISERICORDE	S.S.I.A.D - SEES	SEES
61	610789612	610005944	FEDERATION ADMR DE L'ORNE	S.S.I.A.D - ATHIS DE L'ORNE	ATHIS-DE-L'ORNE
61	610789612	610788721	FEDERATION ADMR DE L'ORNE	SSIAD - LE MELE/SARTHE	LE MELE-SUR-SARTHE
61	610789612	610006116	FEDERATION ADMR DE L'ORNE	S.S.I.A.D. - LE THEIL SUR HUISME	LE THEIL
61	610789612	610789638	FEDERATION ADMR DE L'ORNE	SSIAD - RANES	RANES
76	760780023	760028779	CH de Dieppe	SSIAD CH Dieppe	Dieppe
76	760780056	760918979	CH de Eu	SSIAD CH EU	Eu
76	760013078	760916239	Com-Com de Forges Les Eaux	SSIAD ROUVRAY-CATILLON COM COM FORGES	Rouvray-Catillon
76	760803718	760919654	CCAS de Saint-Etienne du Rouvray	SSIAD CCAS SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Saint-Etienne du Rouvray
76	760803908	760922013	CCAS de Sotteville les Rouen	SSIAD CCAS SOTTEVILLE LES ROUEN	Sotteville les Rouen
76	760803783	760913210	CCAS de Yvetot	SSIAD CCAS YVETOT	Yvetot

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-23-006

Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL de biologistes médicaux "LEXOBIO" - 9 place Le Hennuyer 14100 LISIEUX

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT
DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE
EXPLOITE PAR LA SELARL DE BIOLOGISTES MEDICAUX « LEXO BIO »
9, place Le Hennuyer – 14100 LISIEUX**

**LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

Vu le code de la santé publique, livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST », notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 208 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant désignation de Monsieur Vincent KAUFFMANN, Directeur général adjoint, en qualité de Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu la décision du 23 novembre 2016 portant délégation de signature du directeur général adjoint, directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu la décision du 7 février 2014 portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multisite sous le n° 14-62, exploité par la SELARL de biologistes médicaux « LEXO BIO » sise 9, place Le Hennuyer – 14100 LISIEUX ;

Vu la modification relative à la structure juridique du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL de biologistes médicaux « LEXO BIO », déclarée le 16 décembre 2016, consistant en la transformation de la SELARL en SELAS ;

Considérant les articles L. 6223-1 et R. 6223-63 du code de la santé publique selon lesquels un laboratoire de biologie médicale privé peut être exploité par une société d'exercice libéral par actions simplifiée ;

DECIDE

ARTICLE 1er :

Le laboratoire de biologie médicale multisite autorisé à fonctionner sous le n° 14-62 est exploité sous forme de société d'exercice libéral par actions simplifiée par la SELAS de biologistes médicaux « LEXOBIO », sise 9, place Le Hennuyer – 14100 LISIEUX.

ARTICLE 2 :

La présente décision est conditionnée à l'enregistrement auprès des ordres professionnels concernés de l'ensemble des biologistes et des sociétés.

ARTICLE 3 :

Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « LEXOBIO » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière doivent faire l'objet d'une déclaration à l'agence régionale de santé de Normandie.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3-5 rue Arthur Leduc - BP 25086 – 14050 CAEN CEDEX 4.

ARTICLE 5 :

Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie et des départements du Calvados et de l'Orne.

Fait à Caen, le **23 JAN. 2017**

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim

Sandra MILIN
ARS de Normandie
Directrice de l'Offre de Soins
Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-28-104

Décision portant renouvellement d'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "les ateliers de Beauregard" à la Ferté Macé géré par l'ADAPEI de l'Orne

**DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) « LES ATELIERS DE BEAUREGARD » A LA FERTE MACE
GERE PAR L'ADAPEI DE L'ORNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté du préfet de région du 7 juillet 1995 portant création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à La Ferté-Macé ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2007 portant extension de capacité de l'ESAT ;

VU le rapport d'évaluation externe reçu le 25 novembre 2013 ;

CONSIDERANT que l'autorisation de l'ESAT peut être renouvelée ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Le renouvellement d'autorisation de l'ESAT « Les Ateliers de Beauregard » de La Ferté-Macé géré par l'ADAPEI de l'Orne est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

ARTICLE 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : ADAPEI de l'Orne N° FINESS : 61 078 589 1 Code statut juridique : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : ESAT « Les Aletliers de Beauregard » à La Ferté-Macé (61) N° FINESS : 61 000 253 7 Code catégorie : 246 - ESAT Mode de financement : 34 - ARS Dotation Globale
---	--

Code discipline d'équipement : 908 - aide par le travail pour personnes handicapées Code clientèle : 110 - déficience intellectuelle Code mode fonctionnement : 13 – semi-internat Capacité précédente : 47 places Capacité totale autorisée : 47 places
--

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

ARTICLE 6 : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

Fait à CAEN, le 28 NOV. 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-28-105

Décision portant renouvellement d'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "les ateliers du bocage" à Flers géré par l'ADAPEI de l'Orne

**DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE
D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) « LES ATELIERS DU BOCAGE » A FLERS
GERE PAR L'ADAPEI DE L'ORNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 1978 portant création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à Flers ;

VU l'arrêté du préfet de région du 15 avril 2003 portant extension de capacité du CAT ;

VU le rapport d'évaluation externe reçu le 25 novembre 2013 ;

CONSIDERANT que l'autorisation de l'ESAT peut être renouvelée ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Le renouvellement d'autorisation de l'ESAT « Les Ateliers du Bocage » de Flers géré par l'ADAPEI de l'Orne est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

ARTICLE 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : ADAPEI de l'Orne N° FINESS : 61 078 589 1 Code statut juridique : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : ESAT « Les Ateliers du Bocage » à Flers (61) N° FINESS : 61 078 443 1 Code catégorie : 246 - ESAT Mode de financement : 34 - ARS Dotation Globale
---	---

Code discipline d'équipement : 908 - aide par le travail pour personnes handicapées Code clientèle : 10 - tous types de déficiences Code mode fonctionnement : 13 - semi-internat Capacité précédente : 104 places Capacité totale autorisée : 104 places

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

ARTICLE 6 : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

Fait à CAEN, le 28 NOV. 2016

La Directrice générale,
le Directeur général Adjoint
Vincent LAUFFMANN
Monique RICOMES

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-01-25-007

Arrêté n°05-2017 en date du 25/01/2017 portant mise en
réserve de la Baie des Veys et de l' Estuaire de l'Orne pour
les salmonidés

*Arrêté n°05-2017 en date du 25/01/2017 portant mise en réserve de la Baie des Veys et de l'
Estuaire de l'Orne pour les salmonidés*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 25 janvier 2017

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

ARRETE n°05 / 2017

Portant mise en réserve de la Baie des veys et de l'estuaire de l'Orne pour les salmonidés

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU le code de l'environnement, livre IV, titre III, parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté n°2016-06-21-001 du 21 juin 2016 du préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2016-2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20 /2014 du 02 avril 2014 portant extension de la réserve de pêche sur la rivière Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2014 du Port de Caen Ouistreham portant règlement particulier de police nautique ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 16.176 du 13 décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°920/2016 du 19 décembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU l'avis du COGEPOMI du 06 décembre 2016 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la protection de toutes les espèces de salmonidés dans la Baie des Veys et l'Estuaire de l'Orne ;

ARRETE

Article 1er :

L'interdiction de pêche des salmonidés est reconduite sur une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté, dans les secteurs de la Baie des Veys et de l'Estuaire de l'Orne délimités par les lignes suivantes :

Baie des Veys :

- en amont : limite de salure des eaux fixée par l'annexe 1 établie pour l'application de l'article D911-2 du code rural et de la pêche maritime (Pont au Douet, Pont aux Vaches ; Pont du Vey (RN13), Portes à flot du pont Saint-Hilaire à Carentan, Portes à flot du pont de la Barquette)
- en aval : l'alignement point A : 49°22'12" N – 001°10'70" W
point B : 49°21'41" N – 001°06'90" W

Estuaire de l'Orne :

- en amont : limite de salure des eaux fixée par l'annexe 1 établie pour l'application de l'article D911-2 du code rural et de la pêche maritime (Pont de la Fonderie à Caen et le barrage dit « La Passerelle »)
- en aval : l'alignement Phare de Ouistreham : 49°16'48" N – 000°14'52" W
« Club nautique de Franceville » : 49°16'48" N – 000°13'30" W

Ces lignes sont portées sur les cartes annexées au présent arrêté.

Article 2 :

Dans l'estuaire de l'Orne, tel que défini à l'article 1^{er}, l'utilisation de filets maillants est également interdite sur la même période.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°20/2014 du 02 avril 2014 susvisé, toute activité de pêche par quelque moyen que ce soit est interdite sur une distance de 100 mètres de part et d'autre du barrage Montalivet sur la rivière Orne.

Article 3 Dispositions supplémentaires relatives à la Baie des Veys :

Toute activité de pêche par quelque moyen que ce soit est interdite à moins de 50 mètres des ouvrages suivants :

- Vire : Pont du Vey
- Taute : Portes à flot du pont Saint-Hilaire, à Carentan
- Aure : Ponts au Douet et aux Vaches
- Douve : Portes à flot du pont de la Barquette

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
GPM Caen-Ouistreham
DPMA – BGR
DDTM-DML 14, 76, 50, 27
ONCFS 14-50, AFB
Gendarmerie maritime memn
CRPMEM de Haute-Normandie, Basse-Normandie
DIRM- DIRM MT Caen

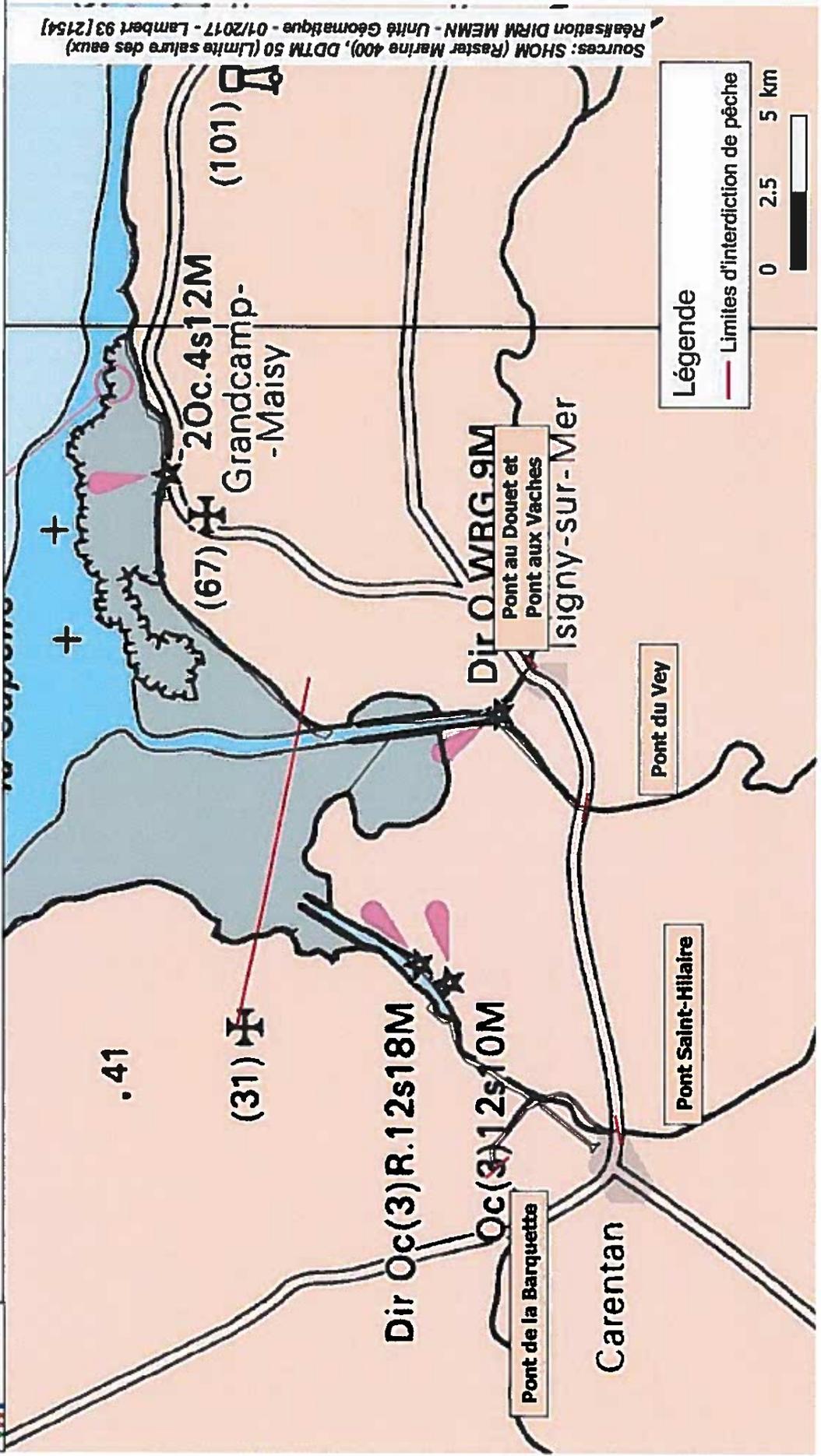
L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au directeur
interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord



Direction
Interrégionale
de la Mer
Est - Mer du Nord

Arrêté n° 5/2017 - du 25 janvier 2017
Portant mise en réserve de la Baie des Veys et de l'Estuaire de l'Orne pour les salmonidés
Zone de la Baie des Veys

*Carte représentée à titre d'illustration et ne présentant aucune valeur juridique



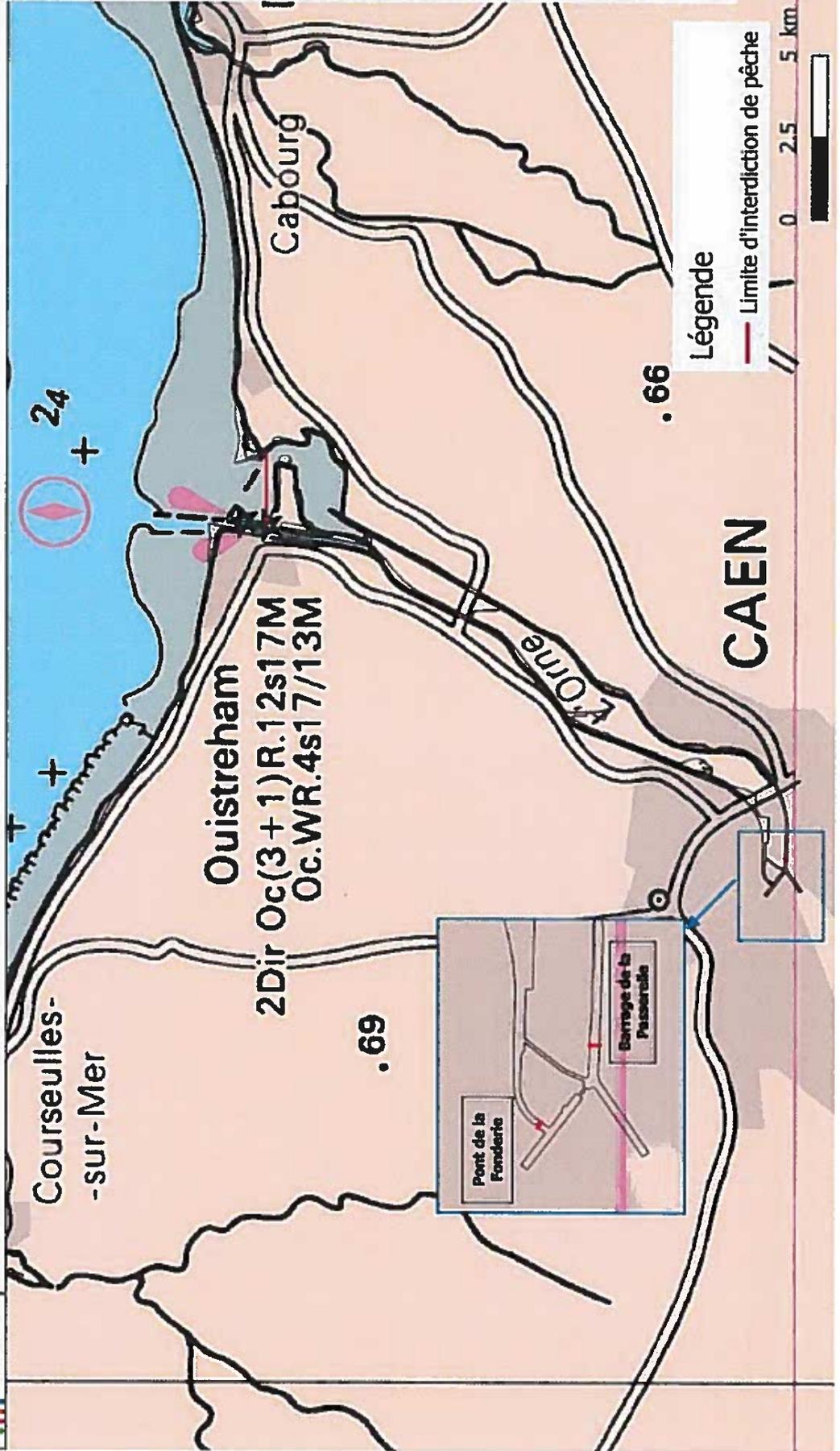
Sources : SHOM (Raster Marine 400), DTM 50 (Limite salure des eaux)
Réalisation DIRM MEMN - Unité Géomatique - 01/2017 - Lambert 93 [2154]



Direction
Interrégionale
de la Mer
AMANDI-131
MER DU NORD

Arrêté n° 5/2017 - du 25 janvier 2017 Portant mise en réserve de la Baie des Veuys et de l'Estuaire de l'Orne pour les salmonidés Zone de l'estuaire de l'Orne

*Carte représentative à titre d'illustration et ne présentant aucune valeur juridique



Sources: SHOM (Raster Marine 400), IGN/SHOM (Trait de Côte Historique), DTM 50 (Limite salure des eaux)
Réalisation DIRM MEMN - Unité Géomatique - 01/2017 - Lambert 93 [2154]

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-01-25-008

Arrêté n°06/2017 en date du 25/01/2017 portant mise en réserve de l'Estuaire de la Sienne pour les salmonidés

Arrêté n°06/2017 en date du 25/01/2017 portant mise en réserve de l'Estuaire de la Sienne pour les salmonidés

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 25 janvier 2017

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

ARRETE n° 06 / 2017

Portant mise en réserve de l'Estuaire de la Seine pour les salmonidés

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU le code de l'environnement, livre IV, titre III, parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté n°2016-06-21-001 du 21 juin 2016 du préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2016-2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 16.176 du 13 décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°920/2016 du 19 décembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU l'avis du COGEPOMI du 06 décembre 2016 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la protection de toutes les espèces de salmonidés dans l'Estuaire de la Seine ;

ARRETE

Article 1er :

L'interdiction de pêche des salmonidés est reconduite sur une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté, dans l'Estuaire de la Seine délimité par les lignes suivantes :

- en amont : limite de salure des eaux (Pont-Neuf – vis-à-vis château de Montchalon)
- en aval : alignement phare de la pointe d'Agon – château d'eau d'Agon
alignement extrémité Nord de la digue de Hauteville – clocher de Hauteville

Ces lignes sont portées sur les cartes annexées au présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur en chef
Stéphane GUÉZENNEC
adjoint au directeur
inter-régional de la mer
Manche-Est - Mer du Nord

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

GPM Caen-Ouistreham

DPMA – BGR

DDTM-DML 14, 76, 50, 27

ONCFS 14-50

ONEMA 14-50

Gendarmerie maritime memn

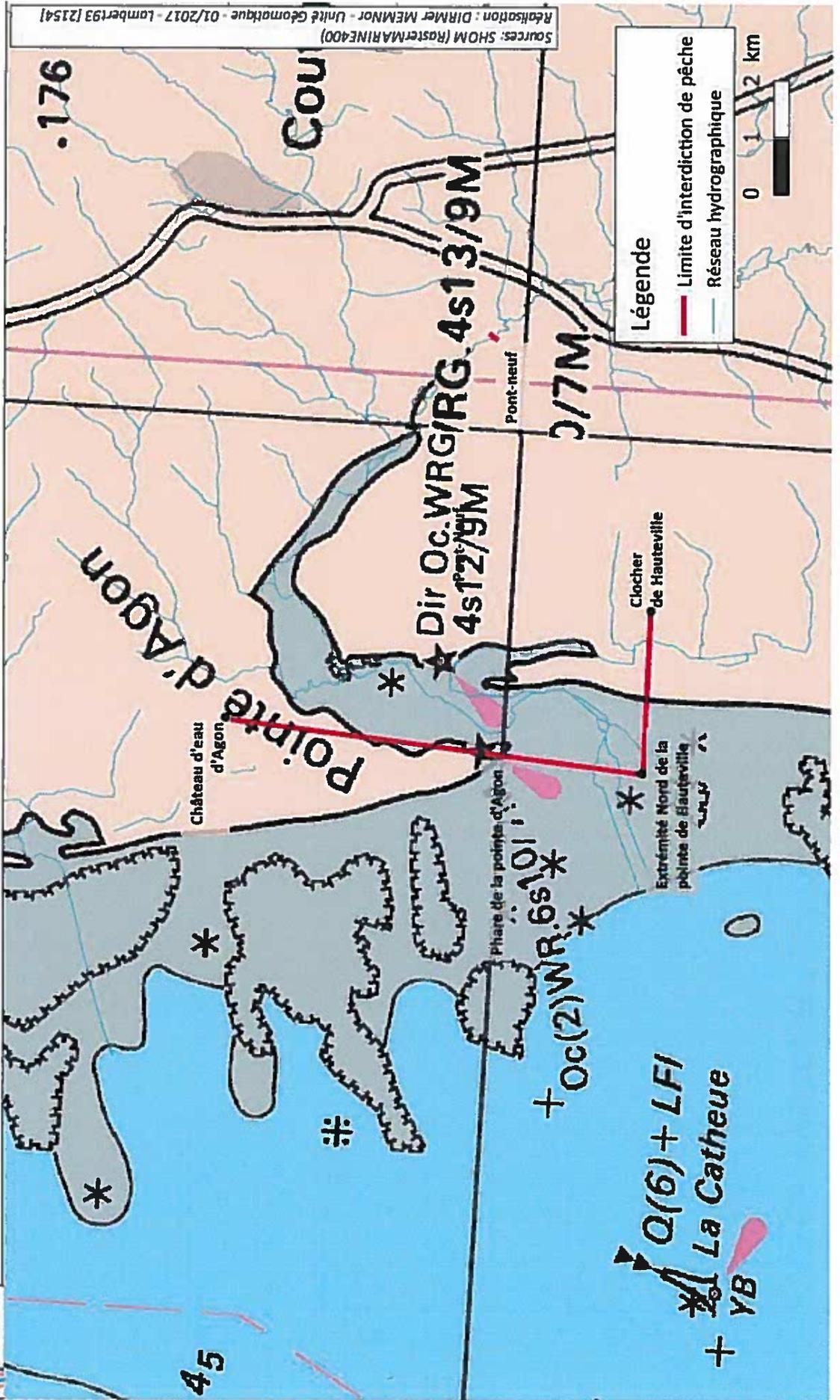
CRPMEM de Haute-Normandie, Basse-Normandie

DIRM- DIRM MT BN

Arrêté n° 6/2017 - du 25 janvier 2017

Portant mise en réserve de l'Estuaire de la Sienna pour les salmonidés.

* Carte réalisée à titre d'illustration et ne présentant aucune valeur juridique



Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-02-01-005

Arrêté n°08/2017 en date du 1er février 2017 rendant obligatoire l'avenant à la délibération n°2016/CSJOC-25B du 30/09/2016 du comité régional des pêches maritimes et

des élevages marins de Basse-Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement "Ouest-Cotentin" pour la campagne de pêche 2016/2017

2016/2017

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 01 février 2017

La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine maritime
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

ARRETE n° 08 / 2017

Rendant obligatoire l'avenant à la délibération n°2016/CSJOC-25B du 30 septembre 2016 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour la campagne de pêche 2016/2017

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°94/2016 du 30 septembre 2016 rendant obligatoire la délibération n°2016/CSJOC-25B du 30 septembre 2016 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour la campagne de pêche 2016/2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 16.176 du 13 décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°920/2016 du 19 décembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU les conclusions du Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse Normandie du 06 décembre 2016 ;

VU la décision du conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie du 31 janvier 2017 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

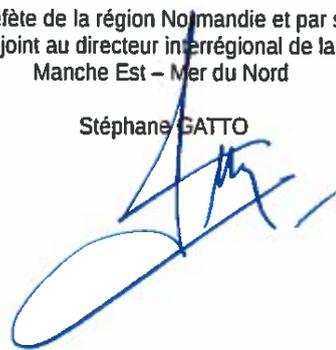
L'avenant à la délibération n°2016/CSJOC-25B du 30 septembre 2016 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour la campagne de pêche 2016/2017, annexé au présent arrêté, est rendu obligatoire.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord

Stéphane GATTO



Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM 50

Groupement de gendarmerie maritime Manche-Mer du Nord

Douanes CH

BN Granville

CRPMEM BN

CRPMEM Bretagne

DIRM / DIRM MT-BN



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES
ET DES ELEVAGES MARINS
DE BASSE NORMANDIE

Avenant à la délibération 2016/CSJOC-25B fixant les conditions d'exploitation de la coquille st Jacques sur le gisement Ouest Cotentin pour la campagne 2016/2017

Vu la délibération n°2016/CSJOC-25B du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse Normandie rendue obligatoire par l'arrêté n° 94/2016

Vu les décisions de la commission coquille st Jacques du 24 novembre 2016

Vu les conclusions du conseil du CRPM du 6 décembre 2016,

Il est décidé ce qui suit :

Article 1 : Conformément à l'article 4 concernant les horaires d'ouverture, la zone spéciale d'ensemencement, telle que définie dans l'arrêté n°30/2015 du 25 février 2015 modifié, fait l'objet des modalités suivantes :

1.1 : Période d'ouverture

La zone d'ensemencement sera ouverte entre le lundi 6 février 2017 et le jeudi 2 mars 2017.

2. 2 : Temps de pêche hebdomadaire

Le temps de pêche hebdomadaire est fixé à 2 jours par semaine, le lundi et le jeudi.

2. 3 : Quota

A partir du moment où un navire a effectué au moins une opération de pêche dans la zone dite de réensemencement dans le créneau horaire défini ci-dessous, le quota du navire est fixé à 1 tonne quelle que soit sa taille.

2.4 : Horaires de pêche :

Le temps de pêche est de 7 H par jour. Les horaires sont fixés par la décision de la DDTM de la Manche.

A Cherbourg, le 31 janvier 2017


Le Président
Daniel LEFEVRE

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-01-24-002

Décision n° 113-2017 en date du 24/01/2017 fixant la liste
des navires autorisés à pêcher à l'aide de filets remorqués
dans la bande des trois milles au large du département de la

*Décision n° 113-2017 en date du 24/01/2017 fixant la liste des navires autorisés à pêcher à l'aide
de filets remorqués dans la bande des trois milles au large du département de la Seine-Maritime
entre le port d'Antifer et de l'estuaire de la Seine pour l'année 2017*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 24 janvier 2017

La préfète de la région Normandie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

DECISION n° 113 / 2017

**Fixant la liste des navires autorisés à pêcher à l'aide de filets remorqués dans
la bande des trois milles au large du département de la Seine-Maritime
entre le port d'Antifer et l'estuaire de la Seine pour l'année 2017**

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté n°28/99 du 1^{er} avril 1999 modifié autorisant l'usage des filets remorqués dans la bande des 3 milles au large du département de la Seine Maritime entre le port d'Antifer et l'estuaire de la Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 16.176 du 13 décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°920/2016 du 19 décembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU les listes des navires communiquées par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute Normandie et le comité départemental des pêches maritimes du Calvados ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

DECIDE

Article 1 :

Les navires de la liste en annexe du présent arrêté sont autorisés à pratiquer le chalutage dans les 3 milles au large du département de la Seine-Maritime entre le port d'Antifer et l'estuaire de la Seine, dans les conditions prévues par l'arrêté n°28/99 du 1^{er} avril 1999 modifié susvisé et pour l'année 2017

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au directeur
interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Collection des décisions : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

Dml 76-14

CRPM HN – BN

CDPM 14

Gendarmerie maritime manche mer du nord

DIRM – DIRM MT BN

ANNEXE

Liste des navires autorisés à pratiquer le chalutage dans la bande des trois milles entre le port d'Antifer et l'estuaire de la Seine, dans les conditions prévues par l'arrêté 28/99 du 1er avril 1999 (Pour l'année 2017)

Navires du CRPM Haute Normandie

Navire	Armateur	Immatriculation	Longueur	KW
BERLIO	DESCHARLES Lionel	DP 221473	11,55	161
BERYL	LECLERC Alexandre	DP 626 636	10,2	154
CARNAULYN	ANQUIER Arnaud	DP 428 373	10,9	110
CHARLENE ALBAN	RUTTEN Franck	LH 276 038	10,75	110
COCODY	JOFFIN Guillaume	DP 735 057	15	193
DEESSE DES MERS	LELIEVRE Pascal	LH 896 357	13,5	256
EGALITE	FARCURE Richard et Serge	DP 645 006	17,5	294
EMACLES	GRECOURT Pierre-Yves	FC 602 526	15,4	256
FLIPPER	SWATEK STANIS	LH 303 508	9,23	87
GROS MINET	LEDAMOISEL Jean Philippe	LH 642 584	15,98	305
HERACLES	SARL HERACLES	DP 651 141	13,86	160
LAOSK LAVAR	MARTOT Laurent	LH 329 088	10,8	80
LAURA LEA	LECARDONNEL Yoan	DP 189 275	11,7	161
LE CHAROIGNARD	COLAS Daniel	LH 626 618	10,05	132
LE NODDI	FRANCOIS Gregory	DP 783 667	11,95	103
LE SQUALE	RUTTEN Franck	LH 557 722	15,4	242
MOGALOWEN	COURBE Morgan	LH 698 113	16,9	256
P'TIT CAILLOU	GALAIS Eric	LH 560 168	9,06	109
P'TIT PIERRE	BECQUET Pierre	LH 912 380	11,98	243
SAINT PIERRE	BECQUET Pierre	LH 739 829	11,98	242
SAINT VINCENT	VALLE Pierre	DP 597 380	11,7	250
SANTA CRUZ	GARCIA Jean	LH 896 358	11,88	158
SEPH'ELLE	ANQUIER Remy	DP 407043	9,86	128
TOURVILLE	HAUCHARD Xavier	DP 907 927	11,98	139

Navires du CRPM Basse Normandie Page 1

Navire	Armateur	Immatriculation	Longueur	KW
ADRIANA	CARDRON Maxime	922425	11,06	103
ALTER EGO	YONNET Quentin	626628	11,97	250
AMI DE LA MER	GUERIN Bruno	316 319	8,77	72
ANSYLIE	ENAULT Franck	648 920	11,87	224
ANTARES	SAITER Anthony	899 841	11,85	169
ANTHONIN SEBASTIEN	LEBOURGEOIS Serge	279 084	9,4	80
ARTIMON	COUYERE Jean Marc	152 947	15,98	256
AVEL MOR	BARBEY Elizabeth	260 875	11,98	109
AVENTURE	VOISIN Myriam	221 231	9,96	144
BREIZ	LEBOUCHER François	466 184	11,85	245
CAMBRONNE	MARIE François	221 311	9,22	54
CAP EN BAIE	LEPREVOST Roland	914 387	11,98	169
CARPE DIEM	MARIE Denis	734 681	12,7	175
COLIBRI	HEBERT Stéphane	842 548	6,02	58
COPERNIC	LARCHER Christophe	666 744	9,56	132
DAMA'LYJO	LEGERAY David	722 781	11,71	132
DAVID	MAHIEU Sigvin	916 078	10,5	134
DESIRE	ZAMBON Virgile	644 770	10,88	118
DROOPY'S	MOULIN Anthony	750 475	15,99	232
ELVIS	BOTTIN Lionel	614 784	13,3	211
ENEZ SUN	MILLINER Aurélien	739 545	13,50	242
EOLE	ROPERS Sébastien	313 027	9,01	70
ERIKSSON	BOURDEL Eric	332 533	8,98	109
FABRAL	LANGIN Fabrice et Alexis	730 417	14,4	250
FRANDRINE	GUERIN Patrice	633 183	12,5	174
FRUIT DE LA PASSION II	GRIEU Frédéric	931 744	9,9	88
GALAXIE	LAFFAITEUR Boris	626 638	12	162
GROS LOULOU	PERCHEY Arnaud	721 860	15,88	287
HIRONDELLE DES MERS	LIEGEARD Thierry	332 501	12,5	161
INDEPENDANT	MATEU LACOMBA Jérémie	639153	13,25	243
LA BARAKA	LEVERGNEUX Dominique	488 858	11,03	147
LALFA	SARL Nadeau	686 620	13,23	257
L'ANJUZO	REGUER André	914 389	10,47	213
LA PERSEVERANCE	SAITER Sébastien	900 059	12	103
LA PETITE COLINE	LANGIN Yvon	329 868	9,56	106
L'AUDACIEUX	BRIZE David	651 913	13	194

Navires du CRPM Basse Normandie Page 2

L'AURORE	LEBOS Patrick	288 027	11,55	100
LE BEDOUIN	GENARD Cédric	517 697	8,84	155
L'ECLIPSE	SAITER Franck	914 388	11,3	161
LE DEFI	MILLINER Claude	626 646	12,00	191
LE KEVIN II	HUBERT Frédéric	191 606	9,3	97
LE KIFF'	BOISANFRAY Eric	636 674	7,8	65
LE KIFF'IL	BOISANFRAY Eric	724 384	8	110
L'EMIGRANT	LANGVIN François	228 136	10,47	132
LE NEPTUNE	HOUOT Fabrice	221 065	9,95	102
L'OURAGAN	GAULTIER Eddy	265 089	12,16	152
LUCKY	PERREE Aurléien	528 866	11,7	162
MADISON	BATAILLE Anthony	922 392	11,9	147
MALUHEL	BONDIGUET Olivier	642 961	15,8	278
MANU TARA	BOURDEL Yann	463 340	7,56	76
MARIE LOU 2	PERCHEY Marie Rose	925 657	11,96	202
MELODIE DE LA MER	MARIE Olivier	752 166	14,4	220
MORJOLENE	DELESTRE Jonathan	925 656	14,87	242
NEMESIS	CARDRON et LEPREVOST	638 737	10,3	110
NEW LOOK	LEBELHOMME Hervé	689 808	14,47	234
NIBOR	ROBIN Michel	925 652	11,98	257
NO COMMENT	PEREE Régis	626 625	11,90	162
NOTRE DAME DE GRACE	HOUOT Fabrice	389 179	14,91	294
OBELINE	BESLON Olivier	660 498	13,98	147
PETIT BAMBINO	GUDEBOIS Lilian	711 191	11,85	172
PIERFABANT II	PAUMIER Emmanuel	735 930	11,95	162
P'TITE MANU	PHILIPPE Alexandre	590 099	10,63	141
RAPHAL	PAUMIER Raphaël	720 313	11,61	161
ROAD RUNNER	HARACHE Daniel	635 017	10,65	158
ROLLING STONES	BEAUFILS Claude	925 447	10,8	110
SACHAL'EO	TOUSCH Franck	571 731	10,3	109
SAINT PAUL	EUROPECHE	806 962	12	261
SANDRA KEVIN DYLAN	LAMIDEL Christian	720 490	11,99	80
SCAF	BERNARD Sébastien	928 652	11,98	257
SHERIFF	BENARD Bruno	303 500	8,96	73
STENACA II	DAUBERT Marc et Jean Marc	930745	14,95	260
ST JEAN	DAUBERT Marc	686 677	15,01	270
TANAELIS	YONNET Mathieu	907928	11,98	249
TANGAROA	LECOQ Fabrice	221 271	9,94	145
THIERISA	LEFRANCOIS Thierry	898 442	14,90	250
TIN DAN	VASSEL Grégory	602 078	12,44	220
VIRGULE	CHITEL Grégory	636 764	13,50	230

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-01-26-010

Décision n° 135/2017 en date du 26/01/2017 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire

Décision n° 135/2017 en date du 26/01/2017 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine Maritime pour l'année 2017

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 26 janvier 2017

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine Maritime
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

DECISION n° 135 / 2017

Fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime pour l'année 2017

VU le règlement (CE) n°850/98 du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°20/2016 du 04 février 2016 modifié fixant les modalités d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 16.176 du 13 décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°920/2016 du 19 décembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

DECIDE

Article 1 :

Pendant l'année 2017, les navires portés sur les listes annexées à la présente décision sont autorisés à pêcher la crevette grise (*crangon crangon*) dans la zone et selon les conditions déterminées par l'arrêté n°20/2016 modifié du 04 février 2016 susvisé.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au Directeur
Interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Collection des décisions, préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP

CRPMEM BN-HN

DML 14-76-50

Grand Port Maritime du Havre, Rouen

Agence des aires marines protégées / Maison de l'estuaire

Gendarmerie maritime Memn / Le Havre

ANNEXE 1 Quartier de Caen et Cherbourg

Liste des armateurs et navires autorisés à pratiquer la pêche de la crevette grise dans les conditions définies par l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016

NAVIRE	IMMAT	PUISSANCE (KW)	LHT (MÈTRES)	ARMATEUR
AMI DE LA MER	CN 316319	85	8,77	ROMAIN Sébastien
ANTONIN SEBASTIEN	CN 279 084	80	8,82	LEBOURGEOIS Serge
AVEL MOR	CN 260875	109	11,98	PONTIN/BARBEY
AVENTURE	CN 221231	144	9,98	VOISIN Myriam
CAP A L EST	CH 851907	70	8,83	ADAM Ludovic
CAMBRONNE	CN 221311	54	9,22	MARIE François
CHRISTINA	CN 332495	59	8,1	DUBOSQ Patrick
COLIBRI	CN 842548	58	6,2	HEBERT Stéphan
COPERNIC	CN 666744	132	9,56	LARCHER Christophe
DAMA'LYJO	CN 722681	132	11,71	LEGEAY David
EOLE	CN 313027	70	9,01	ROPER S Sébastien
LA BARAKA	CN 488858	147	11,03	LEVERGNEUX Dominique
L'AURORE	CN 288027	100	11,5	LEBOS Patrick
LE KIFF'	CN 636674	65	7,8	BOISANFRAY Eric
LE KIFF'IL	CN 724384	110	8	BOISANFRAY Eric
MANU TARA	CN 463340	78	8	BOURDEL Yann
NIRVANA	CN 181956	66	7,65	PATRICK Henri
PETIT BAMBINO	CN 711191	160	11,82	GUADEBOIS Lilian
PETITE COLINE	CN 329868	108	9,56	LANGIN Yvon

TIM BAO	CN 930431	110	8,72	SPR TIM BAO
SEXTANT (LE)	CN 220577	74	9,6	MARTIN Raymond
SHERIFF	CN 303500	73	8,96	BENARD Bruno

ANNEXE 2 Quartiers Le Havre, Dieppe, Fécamp, Boulogne

Liste des armateurs et navires autorisés à pratiquer la pêche de la crevette grise dans les conditions définies par l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016

NAVIRE	IMMAT	PUISSANCE (KW)	LHT (MÈTRES)	Armateur
BERLIO	DP 221473	161	11,55	SPR BERLIO
BERYL	DP 626636	154	10,15	LECLERC Alexandre
CARNAULYN	DP 428373	110	10,9	ANQUIER Arnaud
CHAROGNARD	LH 626618	132	10,05	COLAS Daniel
FLIPPER	LH 303508	87	9,23	SWIATEK Stanis
LAOSK LAVAR	LH 329088	80	10,8	MARTOT Laurent
LE FLOT BLEU	DP 511538	108	10,4	HENRY Sébastien
LE NODDI	DP 783667	103	11,95	FRANCOIS Grégory
ORCA	BL 531447	125	9,95	MONTASSINE Fabrice
STEPHANIE	DP 734530	110	10,4	ANQUIER Cédric
SEPH'ELLE	DP 407043	128	9,86	ANQUIER Rémy
TCHOT PIERRE	BL 571590	120	9,98	VALLE Pierre
TIFFANY	FC 639426	147	9,96	LECLERC Alexandre
TIOT HALLE	BL 930675	125	10,02	MONTASSINE Fabrice

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

R28-2017-01-31-002

Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique
soutenus par l'Etat en 2015 pour les départements de l'Eure

*Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015 pour les
départements de l'Eure et de la Seine-Maritime*



Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015 pour les départements de l'Eure et de Seine-Maritime

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, ci-après dénommé règlement cadre ;
- Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles D.341-7 à D. 341-10 relatifs aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;
- Vu le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

- Vu le cadre national approuvé le 2 juillet 2015 ;
- Vu le programme de développement rural de la Région Eure et Seine-Maritime approuvé le 24 novembre 2015 ;
- Vu l'arrêté du Président de la Région Normandie relatif à la validation des notices pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de la campagne 2015 du programme de développement rural Eure et Seine-Maritime, en date du 15 juin 2015 et son modificatif du 30 juillet 2015 ;
- Vu l'avis de la Commission Agro Environnementale et Climatique de Haute-Normandie du 12 février 2015 ;
- Vu l'avis de la Commission Agro Environnementale et Climatique de Normandie du 10 mars 2016 ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie du 4 avril 2016 validant les plafonds d'aide par type de mesure et les critères de priorisation régionaux et donnant délégation au Président pour signer tous les actes utiles ;
- Vu la convention tripartite relative à la mise en oeuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural 2014-2020 dans la région de Haute-Normandie établie entre l'Etat, l'ASP et la Région de Haute-Normandie du 16 mars 2015

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRETE

ARTICLE 1 : Mesure en faveur de l'agriculture biologique

En application de l'article 29 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, des engagements dans la mesure en faveur de l'agriculture biologique peuvent être demandés par les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans la région Eure et Seine-Maritime.

Ces engagements sont retenus pour un financement par le MAAF.

La mesure comporte deux types d'opération :

- conversion à l'agriculture biologique
- maintien de l'agriculture biologique.

Les cahiers des charges correspondant figurent dans l'arrêté du Président de la Région Normandie relatif à la validation des notices pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de la campagne 2015 du programme de développement rural Eure et Seine-Maritime, en date du 15 juin 2015 et son modificatif du 30 juillet 2015

Pour les GAEC le montant maximum des aides défini ci-dessus peut être multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

ARTICLE 2 : Rémunération et financement des engagements dans la mesure en faveur de l'agriculture biologique

Les montants que peut solliciter un demandeur individuel sont indiqués dans chacune des notices spécifiques en annexe de l'arrêté du Président de la Région relatif à la validation des notices pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de la campagne 2015 du programme de développement rural Eure et Seine-Maritime, en date du 15 juin 2015 et son modificatif du 30 juillet 2015.

Le FEADER est mobilisé en cofinancement des crédits du MAAF au taux de cofinancement maximum prévu à l'article 59 du règlement (UE) n° 1305/2013, soit 75%.

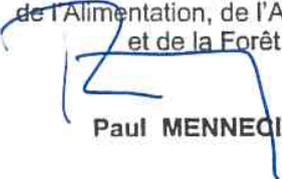
ARTICLE 3 : Exécution

Le secrétaire général des affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à ROUEN, le **31 JAN. 2017**

La Préfète

Le Directeur Régional adjoint
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt


Paul MENNEQUIER

31 JAN 2015



Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

R28-2017-01-31-003

Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique
soutenus par l'Etat en 2015 pour les départements du

*Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015 pour les
départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne*



**Arrêté relatif aux engagements en agriculture biologique soutenus par l'Etat en 2015
pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

- Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, ci-après dénommé règlement cadre ;
- Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles D.341-7 à D. 341-10 relatifs aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;
- Vu le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

- Vu le cadre national approuvé le 2 juillet 2015 ;
- Vu le programme de développement rural de la Région Calvados Manche Orne approuvé le 25 août 2015 ;
- Vu l'avis de la Commission Agro Environnementale et Climatique de Basse-Normandie du 18 février 2015 ;
- Vu l'avis de la Commission Agro Environnementale et Climatique de Normandie du 10 mars 2016 ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de Basse-Normandie des 9 et 10 avril 2015 et des 15 et 16 octobre 2015 approuvant dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), le lancement des nouveaux dispositifs d'aide et notamment les modalités de la campagne 2015 des mesures d'aide à l'agriculture biologique ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie du 4 avril 2016 validant les plafonds d'aide par type de mesure et les critères de priorisation régionaux et donnant délégation au Président pour signer tous les actes utiles ;
- Vu l'arrêté du Président de la Région Normandie relatif à la validation de la notice pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de la campagne 2015 du programme de développement rural Calvados, Manche, Orne, en date du 15 juillet 2015 ;
- Vu la convention tripartite relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural 2014-2020 dans la région de Basse-Normandie établie entre l'Etat, l'ASP et la Région de Basse-Normandie du 28 janvier 2015

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRETE

ARTICLE 1 : Mesure en faveur de l'agriculture biologique

En application de l'article 29 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, des engagements dans la mesure en faveur de l'agriculture biologique peuvent être demandés par les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans la région Calvados Manche Orne.

Ces engagements sont retenus pour un financement par le MAAF.

La mesure comporte deux types d'opération :

- conversion à l'agriculture biologique
- maintien de l'agriculture biologique.

Les cahiers des charges correspondant figurent dans l'arrêté du Président du conseil régional n° 2015/0003 en date du 15 juillet 2015 de la Région Basse-Normandie relatif à la validation de la notice pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de la campagne 2015.

Les aides versées par le MAAF à un demandeur autre qu'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ne pourront dépasser le montant annuel suivant :

6, boulevard général Vanier – CS 95181 – 14070 CAEN CEDEX 5 - Tél. : 02 31 24 98 60 – Fax : 02 31 24 97 00

www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr – direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

- 12 000 € par exploitation et par an au titre du maintien de l'agriculture biologique
- 18 000 € par exploitant et par an au titre de la conversion,
- 30 000 € par exploitation et par an au titre de la conversion sous condition que 50% au moins de la surface agricole utile (SAU) soit en grandes cultures.

En conséquence, aucun engagement qui conduirait à dépasser ce montant en première année d'engagement ne pourra être accepté.

Pour les GAEC le montant maximum des aides défini ci-dessus peut être multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

ARTICLE 2: Rémunération et financement des engagements dans la mesure en faveur de l'agriculture biologique

Les montants que peut solliciter un demandeur individuel sont indiqués dans chacune des notices spécifiques à la mesure en annexe de l'arrêté du Président de conseil régional n° 2015/0003 en date du 15 juillet 2015 de la Région Basse-Normandie.

Le FEADER est mobilisé en cofinancement des crédits du MAAF au taux de cofinancement maximum prévu à l'article 59 du règlement (UE) n° 1305/2013, soit 75%.

ARTICLE 3 : Exécution

Le secrétaire général des affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à ROUEN, le **31 JAN. 2017**

La Préfète

Le Directeur Régional adjoint
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt

Paul MENNECIER

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2017-01-26-011

Arrêté portant agrément d'un groupement visé à l'article L
5143-7 du code de la santé publique

programme sanitaire d'élevage bovin du groupement LITTORAL NORMAND



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Normandie

Service Régional de l'Alimentation
Affaire suivie par : Pascaline DUCHATELLE
Tél. : 02 31 24 99 10 / 02.31.24.97.34
Mel : pascaline.duchatelle@agriculture.gouv.fr

Arrêté
portant agrément d'un groupement visé à l'article L. 5143-7 du code de la santé publique

La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L.5143-6, L.5143-7, L.5143-8, R.5143-5, D.5143-6 à D.5143-8 à R.5143-10 ;
- VU** l'article R. 227-2 du code rural ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime - Madame Nicole KLEIN ;
- VU** l'arrêté interministériel du 28 juin 2011 modifié fixant la liste des médicaments vétérinaires prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Régionale de Pharmacie Vétérinaire de Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 février 2016 portant nomination des membres de la Commission Régionale de Pharmacie Vétérinaire de Normandie ;
- VU** la demande d'agrément notifiée introduite le 12 septembre 2016 par le Président du groupement LITTORAL NORMAND ;
- VU** l'engagement de M. HULMER, représentant légal du groupement LITTORAL NORMAND, de mettre en œuvre le programme sanitaire d'élevage présenté dans sa demande d'agrément ;
- VU** l'avis en date du 16 novembre 2016 de la Commission Régionale de Pharmacie Vétérinaire sur le programme sanitaire d'élevage ;
- VU** la proposition, en date du 16 novembre 2016, de la Commission Régionale de Pharmacie Vétérinaire de Normandie d'octroyer l'agrément n° PH 14 327 001 ;

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

Arrête

ARTICLE 1^{er} : APPROBATION DU PSE

Le programme sanitaire d'élevage bovin du groupement LITTORAL NORMAND présenté dans le dossier accompagnant la demande d'agrément prévu par les dispositions de l'article L5143-6 du code de la santé publique, en date du 12 septembre 2016 est approuvé.

ARTICLE 2 : RENOUELEMENT

L'agrément visé à l'article L.5143-7 du code de la santé publique est octroyé à LITTORAL NORMAND, 14, rue Alexander FLEMING, BP 103, 14204 Hérouville Saint Clair Cedex, sous le n° PH 14 327 001, pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté, pour la production bovine.

ARTICLE 3 : STOCKAGE

Le lieu de stockage des médicaments vétérinaires autorisés au titre de l'article L. 5143-8 du code de la santé publique est situé Avenue de Paris, 50009 Saint Lô Cedex .

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental en charge de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Préfecture du Calvados.

Fait à Rouen, le 26 JAN. 2017

La préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.